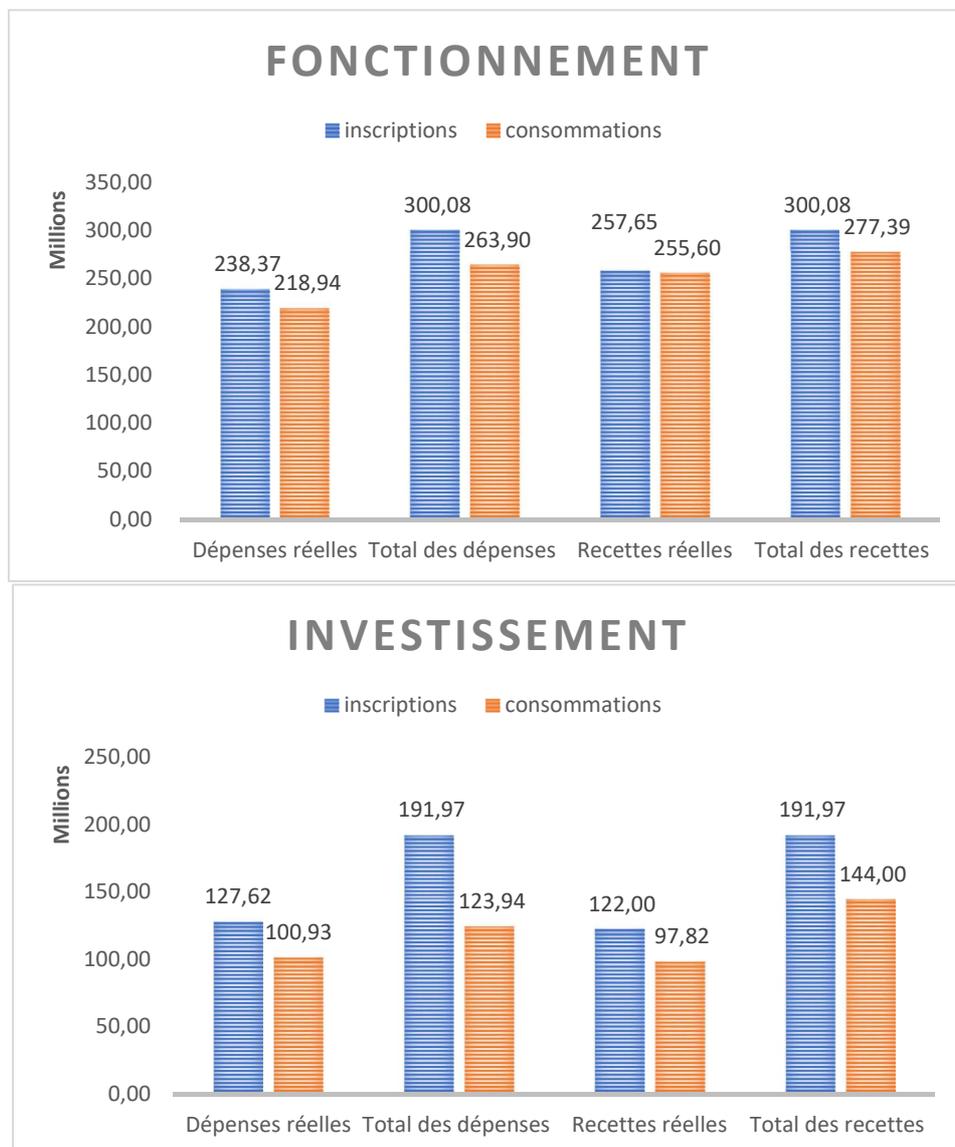


RAPPORT BUDGETAIRE ANNUEL COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES 9 BUDGETS DE LORIENT AGGLOMERATION

Le budget principal et les 8 budgets annexes ont fait l'objet d'un vote le 30 janvier 2024.

En ce qui concerne le budget 2024, à l'issue du Budget Supplémentaire (juin) et de la Décision Modificative (octobre), les inscriptions budgétaires totales, tous budgets confondus, se sont élevées à 300,083 M€ en fonctionnement, dont 238,366 M€ en réel et 191,973 M€ en investissement, dont 127,625 M€ en réel.

Le compte administratif présenté le 24 juin 2025 retrace l'exécution des dépenses et recettes des budgets 2024. En effet, un compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.



BUDGET PRINCIPAL

I - UNE SITUATION FINANCIERE ROBUSTE

La situation financière d'une collectivité ou d'un établissement public se vérifie à l'aide de ratios dits de solvabilité budgétaire. Des ratios obligatoires sont affichés dans les maquettes budgétaires. Les ratios complémentaires (épargne brute, nette, taux d'endettement, ratio de désendettement, taux d'épargne brute) permettent d'apprécier plus précisément la situation de l'EPCI.

A - UNE SITUATION FINANCIERE Saine

L'épargne brute 2024 atteint 17,65 M€, contre 21,72 M€ au CA 2023. L'épargne brute se dégrade de 4 M€ entre 2024 et 2023, du fait d'une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes. L'encours de la dette est de 113,3 M€ en 2024 contre 98,4 M€ en 2023, soit une augmentation de 14,9 M€.

La dégradation de l'épargne brute associée à une augmentation de l'encours de dette a un effet direct sur le taux d'épargne brute qui se situe à 11,64 %, contre 14,75 % à l'exercice précédent. Avec une épargne brute de 17,6 M€, nette de 3 M€ et une capacité de désendettement de 6,5 ans la situation financière du CA demeure saine.

CA 2024 - Chaîne de l'épargne - B01 - Budget Principal					
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion	130.910 M€	134.682 M€	137.624 M€	144.468 M€	150.879 M€
Dépenses de gestion	102.795 M€	105.980 M€	110.461 M€	122.015 M€	130.219 M€
Epargne de gestion	28.115 M€	28.702 M€	27.162 M€	22.453 M€	20.660 M€
Produit exceptionnels, financiers et provisions	4.298 M€	5.469 M€	3.526 M€	2.815 M€	760.9 K€
Charges exceptionnelles, financières et provisions	3.825 M€	3.603 M€	2.810 M€	3.550 M€	3.773 M€
Epargne brute	28.588 M€	30.568 M€	27.879 M€	21.718 M€	17.648 M€
Remboursement capital de la dette	10.114 M€	19.342 M€	14.687 M€	14.983 M€	14.634 M€
Refinancement de dette					
Épargne nette	18.474 M€	11.226 M€	13.192 M€	6.734 M€	3.014 M€
Encours de dette	101.320 M€	101.500 M€	95.310 M€	98.440 M€	113.340 M€
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)	3.544	3.32	3.42	4.53	6.42



B - UN RESULTAT EN HAUSSE

A l'issue de cet exercice le résultat global de clôture sur le budget principal s'établit à 11,78 M€ contre 8,3 M€ sur l'exercice précédent.

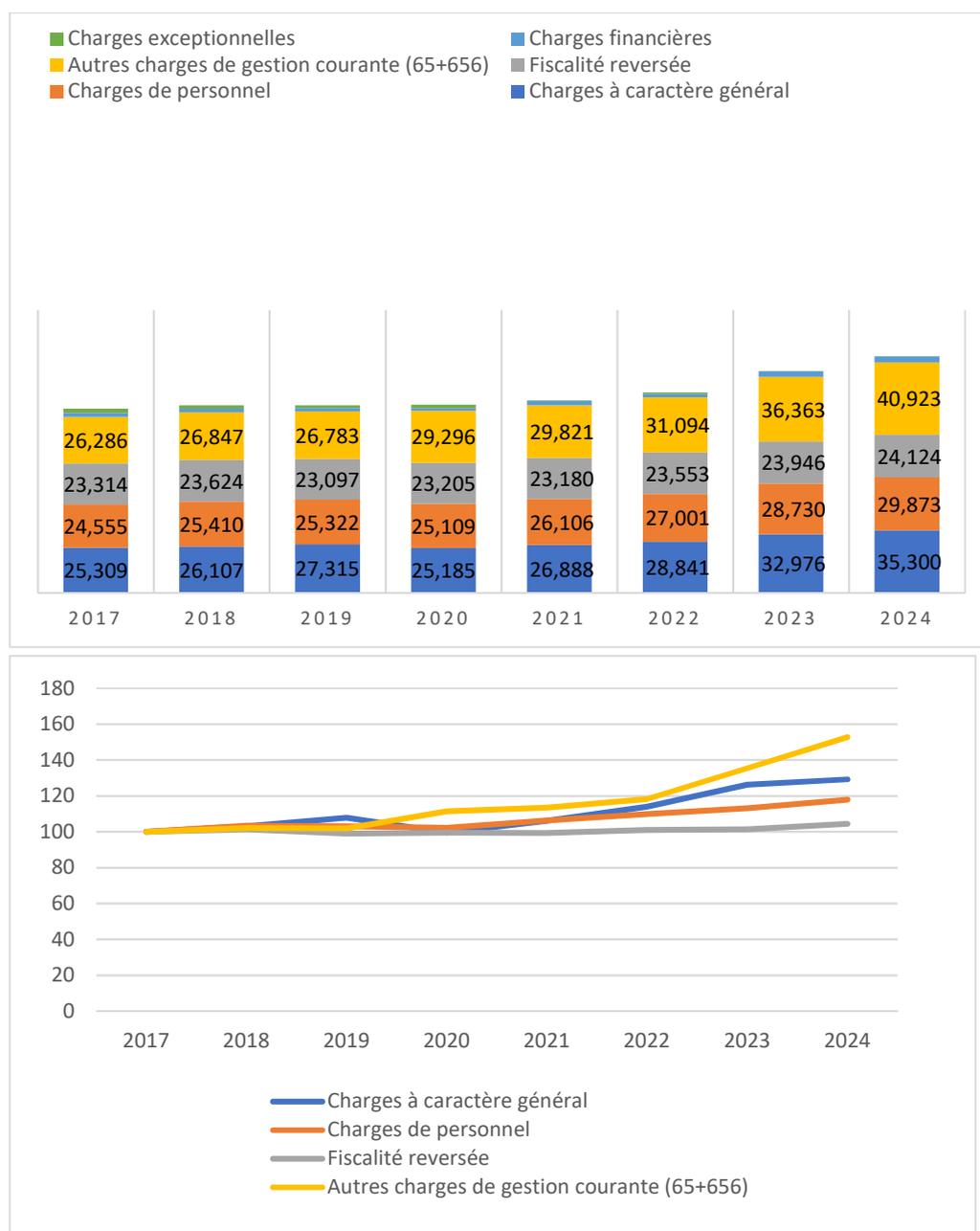
BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	150 222 105.96
Recettes de fonctionnement	153 856 008.91
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>3 633 902.95</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	8 312 353.84
Résultat global de fonctionnement	11 946 256.79
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	59 472 218.80
Recettes d'investissement	68 353 074.40
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>8 880 855.60</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	-8 784 435.82
Résultat global d'investissement	96 419.78
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	12 042 676.57
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	259 644.25
Restes à réaliser en recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	-259 644.25
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	11 783 032.32
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>-163 224.47</u>
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>11 783 032.32</u>

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - EN DEPENSES : UNE CONFORMITE A L'INSCRIPTION BUDGETAIRE

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 133,99 M€ contre 125,56 M€ en 2023. Le taux d'exécution de ces dépenses est passé à 97,43 % en 2024 contre 96,89 % en 2023, soit une exécution qui témoigne d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une sincérité des inscriptions budgétaires.

Une lecture dite en « base 100 » est ici proposée. Elle a pour avantage de comparer l'évolution des chapitres qui constituent la section de fonctionnement, en les ramenant à une valeur de départ unique. Cette unité de mesure permet de disposer d'une lecture du tendancier de la dépense par chapitre.



1) *Les charges à caractère général*

Avec une consommation de **35,30 M€** (contre 32,98 M€ en 2023), le chapitre budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011) connaît un taux de réalisation de **94,17 %** en 2024 (contre 93,66 % en 2023). Les dépenses augmentent de **7,05 % (+2,32 M€)**.

Les consommations sur le chapitre 011 sont notamment constituées des achats et contrats de prestations de services pour 11,07 M€ (73,75 % au titre de la politique déchets), des dépenses liées à notre patrimoine pour 8,86 M€ (entretien, taxes, fluides, gardiennage...) ou encore de frais juridiques pour 712 K€ (assurances, honoraires, contentieux).

L'augmentation de 2,32 M€ entre 2023 et 2024 s'explique principalement par les publications, catalogues et insertions +1,53 M€ (dont 1.219 M€ pour la transat CIC), les impôts et taxes pour + 0,36 M€, les transports de biens et transports collectifs pour + 0,33 M€ et les remboursements aux communes membres pour + 0,10 M€.

2) *Les dépenses liées au personnel- masse salariale*

Avec une consommation de 29,87 M€ (contre 28,72 M€ en 2023) au budget principal, les dépenses de personnel ont connu une augmentation de **3,98 %**, entre 2024 et 2023 malgré une masse salariale stable en effectif.

Cette augmentation s'explique principalement par des facteurs exogènes d'évolution de la masse salariale liés pour l'essentiel aux évolutions législatives et réglementaires en matière de rémunération des agents territoriaux intervenus au cours de l'année 2024 avec l'augmentation de 5 points d'indice majoré sur tous les indices de la Fonction Publique (227 K€) et l'augmentation des charges patronales CNRACL de 1 point (114 K€). Les mesures gouvernementales prises au cours de l'année 2023 ont eu aussi un effet en 2024 à savoir l'augmentation au 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point de 1,5 % (162 K€) et le relèvement du point d'indice minimum en mai 2023 (19 K€).

L'évolution des dépenses 2024 s'expliquent également par des facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale tels que le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) (152 K€) et les mesures en faveur des mobilités douces et des prestations d'actions sociales (340 k€).

3) *Les « autres charges de gestion courante »*

Les autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 40,81 M€ en 2024 progressent de **+ 12,95 %**, soit **+ 4,68 M€** (dont K Challenge 1.68 M€).

Cette augmentation est principalement due à l'inscription sur ce chapitre des subventions au budget annexe des ports de plaisance (2,1 M€ en 2024 contre 2 M€ en 2023) et au budget des transports (11,1 M€ en 2024 contre 10 M€ en 2023).

Les consommations sur le chapitre 65, qui comporte l'ensemble des subventions et dont l'ouverture de crédits repose généralement sur l'existence d'une convention ont, de manière classique, un taux de consommation élevé. En 2024, le taux de consommation de ce chapitre est de **99,48 %**.

Concernant les subventions de fonctionnement versées (12,63 M€), trois partenaires concentrent **55,81 %** des montants consommés (7,051 M€) : la SELLOR pour 3,517 M€ dans le cadre des délégations de service publics muséographie, nautisme, résidence de loisirs et camping, AUDELOR pour 2 M€ et l'office de tourisme communautaire pour 1,534 M€.

La contribution au SDIS est en hausse de **+ 159 K€** en 2024, elle s'élève à **9,871 M€**.

Les contributions aux organismes de regroupement sont de **610 K€** en 2024 (contre 554 K€ en 2023), dont, pour les montants les plus importants, **225 K€** au Haras National d'Hennebont et **148,5 K€** au SCoT.

4) Les charges financières : une augmentation de la charge de la dette due à de nouveaux emprunts

Au CA 2024, les frais financiers se situent à hauteur de 3,28 M€ (hors intérêts courus non échus), soit une augmentation de 0,39 M€ par rapport au CA 2023 dont le montant s'élevait à 2,89 M€. Ceci s'explique notamment par un recours à l'emprunt plus important sur l'année 2024.

En 2023, 13 M€ d'emprunts ont été mobilisés, contre 25 M€ pour l'année 2024.

5) Les charges exceptionnelles

Le poste des charges exceptionnelles s'élève à 97 K€ en 2024 (35 K€ en 2023).

Les charges exceptionnelles correspondent, pour 2024, à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

6) Les atténuations de produits

Les charges de la fiscalité reversée s'élèvent à 24,12 M€ (+ 0,74 % entre 2024 et 2023), elles regroupent le FNGIR, les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est liée à la suppression de la taxe professionnelle, le FNGIR a été configuré dans la cadre du nouveau panier fiscal en 2010. Son montant est gelé à 9,165 M€ depuis 2014.

Les attributions de compensation (AC) ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés au moment du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Le montant 2024 des AC de fonctionnement, 12,24 M€, tient compte de divers transferts de compétences (pour les plus récents : l'eau et assainissement (2012), la fourrière animale et office du tourisme pour les communes de l'ex-communauté de communes de la région de Plouay (2016), la collecte des eaux pluviales urbaines (2018).

En 2024, la dotation de solidarité communautaire est de 2,29 M€, contre 2,22 M€ en 2023.

7) La constitution de provisions pour risque contentieux (chapitre 68) : une obligation

En 2024, la provision constituée au titre du CET a été augmentée à hauteur 150 k€. Une provision a été constituée afin de couvrir les arrêts-maladies pour 30 K€ et 40 K€ pour la dépréciation d'actif.

8) Les dépenses d'ordre (chapitre 042) : les dépenses transférées en section d'investissement

Le chapitre 042 « Opérations ordre transfert entre sections » constate des écritures d'ordre dont le pendant se trouve en recettes d'investissement. Il s'élève à 16,23 M€ en 2024 contre 17,17 M€ en 2023 soit une diminution de 5,49 % (- 943 K€).

Les dotations aux amortissements augmentent de + 7,03 % entre 2024 (15,55 M€) et 2023 (14,53 M€).

La valeur comptable des immobilisations cédées pour 2024 est de 99 K€.

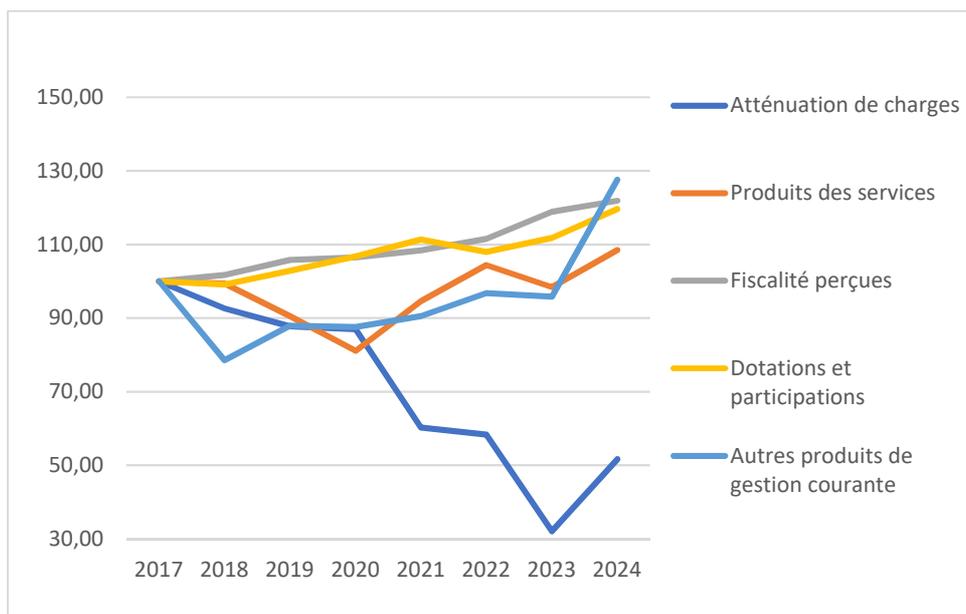
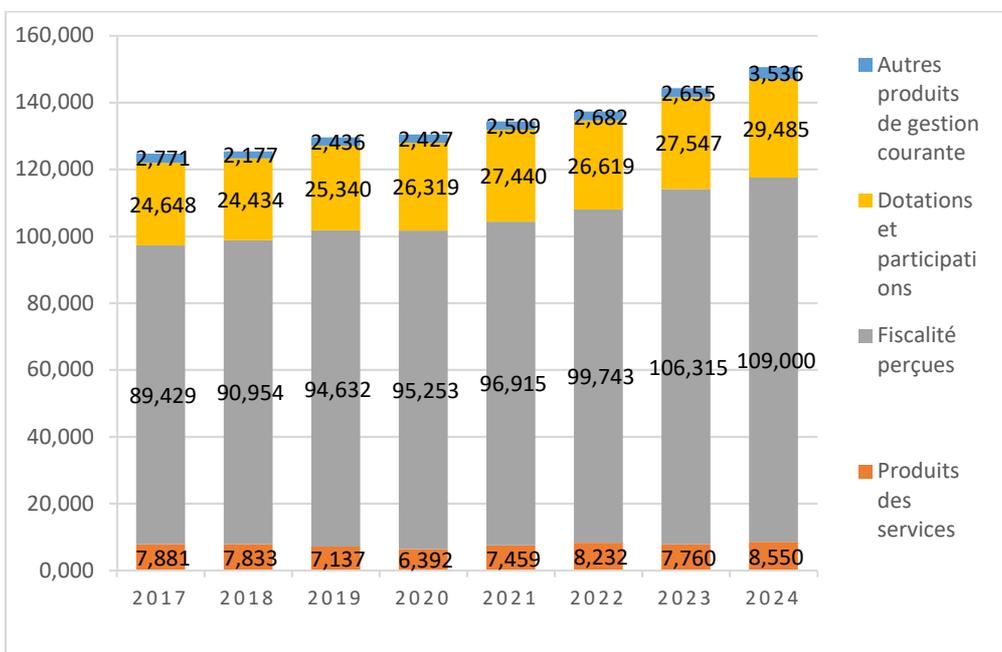
B - EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UNE EVOLUTION TOUJOURS DYNAMIQUE

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 151,64 M€ (+2,96 % par rapport à 2023).

En 2024, elles sont composées à 71,88% de recettes de fiscalité (109 M€) contre 106,3 M€ en 2023 soit une augmentation de 2,53 %.

Le deuxième poste, par ordre d'importance, est celui des dotations et participations 19,44 % des recettes globales (29,485 M€ en 2024 contre 27,547 M€ en 2023) soit une augmentation de 7,04 %.

Les produits des services représentent 5,64 % des recettes de fonctionnement (8,55 M€ en 2024 contre 7,76 M€ en 2023) soit une augmentation de 10,18 %.



1) Les produits des services et du domaine

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services, du domaine, et ventes diverses : **8,55 M€ en 2024 (7,76 M€ en 2023)**, comprenant principalement :

- la vente de marchandises (produits des collectes sélectives principalement), pour 1,701 M€ contre 1,719 M€ en 2023, cette réduction s'explique par la baisse des tonnages et des prix de reprise des déchets (verre, journaux, ferraille, platinage...).
- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, pour 1,352 M€ (1,360 M€ en 2023) ;
- la redevance spéciale d'enlèvement des déchets industriels, pour 0,30 M€ (0,27 M€ en 2023) ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes pour 2,438 M€ (2,024 M€ en 2023), et par les communes pour 371 k€ (369 K€ en 2023) ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes (prestations de services réalisées pour leur compte), pour 1,294 M€ (1,279 M€ en 2023).

2) Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes financières s'élèvent à 566 K€ en 2024 (contre 640 K€ en 2023). Elles correspondent aux régularisations d'écritures entre le budget principal et les budgets annexes.

155 K€ de recettes exceptionnelles sont constatées au compte administratif 2024, pour des écritures de régularisation sur exercices antérieurs.

3,536 M€ de recettes de gestion courante ont été encaissées dont 1,742 M€ de revenus des immeubles et 786 K€ de redevances versées par les concessionnaires ou fermiers.

308 K€ d'atténuation de charges dont 260 K€ correspondant à des remboursements de rémunérations.

3) Les recettes fiscales

Avec un montant de 109 M€ au compte administratif 2024 (109 M€ d'inscrits) contre 106,3 M€ en 2023, les recettes fiscales augmentent de 2,5 % en 2024 sur un an (+ 2,7 M€).

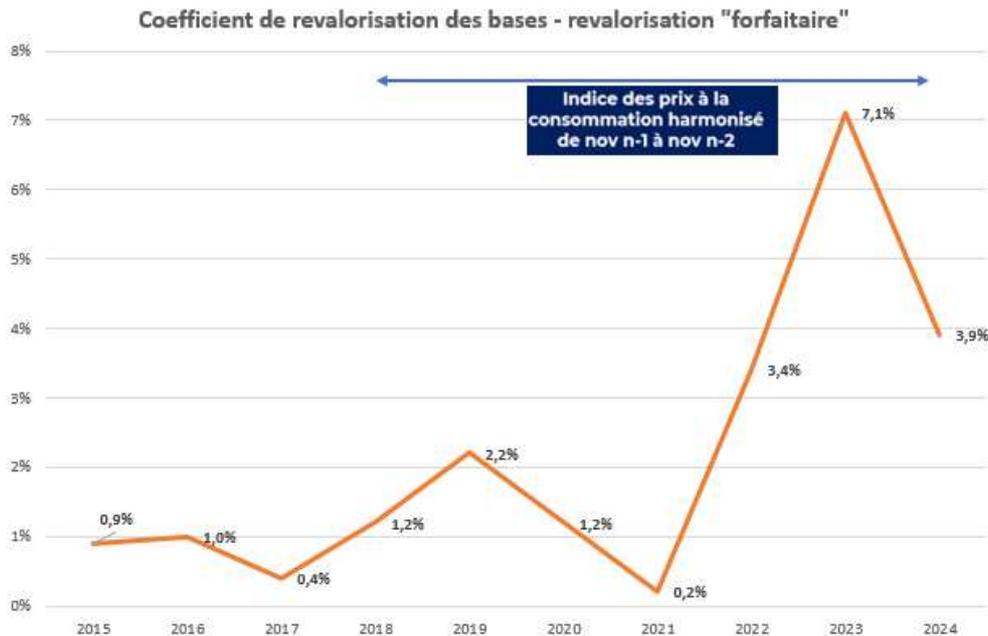
La fiscalité perçue par Lorient Agglomération peut être schématiquement subdivisée ainsi :

- La fiscalité ménages composée de la fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), de la taxe sur le foncier bâti (TFB), de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) ;
- La fiscalité des entreprises composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la fraction de TVA perçue en remplacement du produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à laquelle sont assujettis ménages et entreprises ;
- La taxe de séjour ;
- Des attributions de compensation déterminées lors du passage à la fiscalité professionnelle unique et mises à jour lors de chaque transfert de compétences ;
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dont bénéficie Lorient Agglomération ;
- Les allocations compensatrices contre les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'État.

Les taux de fiscalité de la CFE et des deux taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti) font l'objet d'une mise en convergence décidée à l'occasion de la fusion entre les EPCI de l'ex-Lorient Agglomération et l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet au 1^{er} janvier 2014. Ce rapprochement à vocation d'unification des taux doit aboutir selon les échéances suivantes : en 2025 pour la CFE, à un taux de 24,71 %, et en 2026 pour le foncier bâti et le foncier non-bâti, à des taux de respectivement 0,488 % et 3,18 %.

Les recettes de fiscalité ménages, ainsi que la CFE et la TEOM sont déterminées par application d'un taux à une base. Elles sont donc directement liées à l'évolution des locaux (constructions, extensions, démolitions...) mais aussi à la politique d'exonérations et plafonnements définie par la collectivité : il s'agit de l'évolution physique des bases.

A cette évolution physique s'ajoute une évolution dite « forfaitaire » des bases, décidée au niveau national, traduisant l'augmentation de la valeur des bases locatives. En 2024, cette revalorisation forfaitaire est de + 3,9 %. Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an de novembre à novembre.



Celle-ci est appliquée aux bases fiscales des propriétés non bâties et bâties qui n'entrent pas dans le champ de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017. Ces derniers sont révisés par une mise à jour annuelle de leurs tarifs, souvent de moindre ampleur que la révision forfaitaire (+ 1 % en 2024).

Une évolution de produit inférieure à la revalorisation forfaitaire traduit une diminution des bases physiques. A l'inverse, une augmentation de produit supérieure à l'évolution forfaitaire traduit une augmentation des bases physiques.

a. La fiscalité des ménages

En 2024, les recettes encaissées au titre de la fiscalité ménages s'élèvent à **39,5 M€** (incluant les rôles supplémentaires et complémentaires qui correspondent à des régularisations de situations).

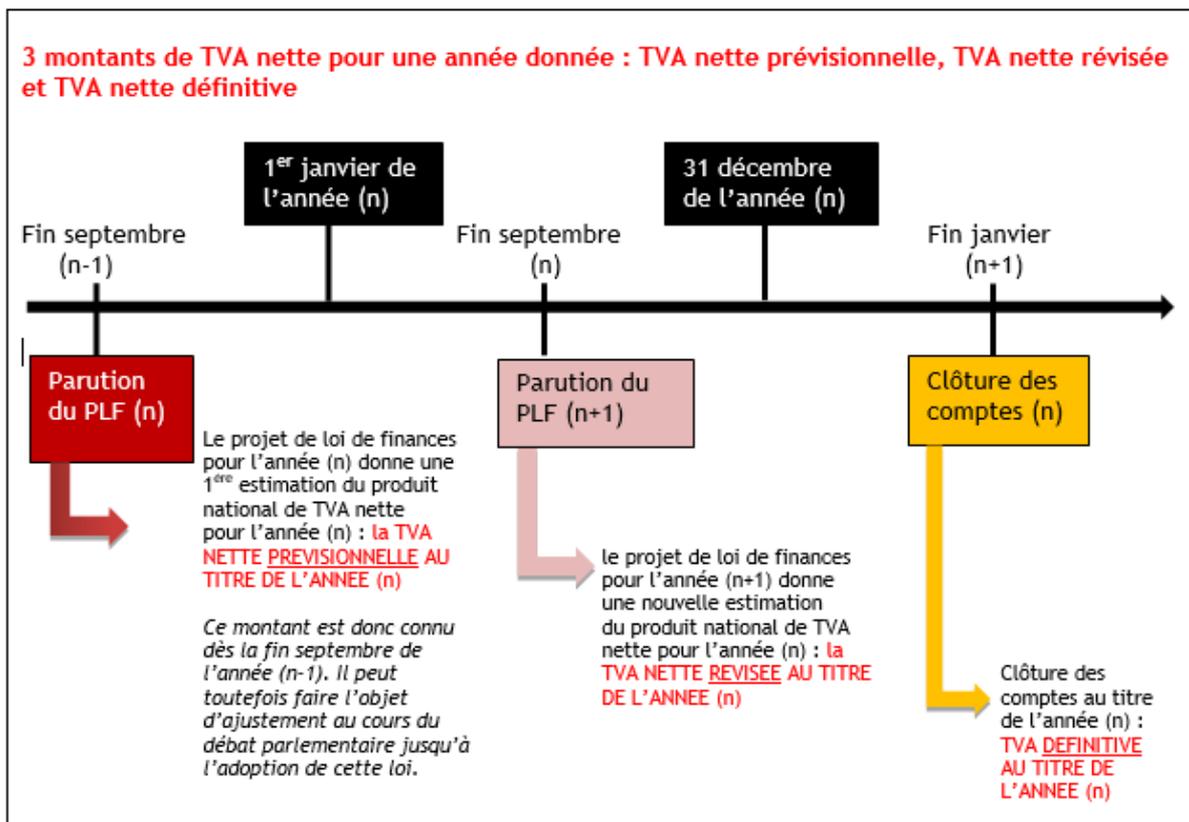
	Recettes 2024 *	Rôles supplémentaires	Taux moyen pondéré	Evolution des bases 2023/2024	Evolution de recettes 2023/2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	3 112 949	159 371	9,14%	-4%	6 500
Fraction de TVA_TH	34 463 918				
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	1 426 972	5 043	0,488%	4%	60 870
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	105 396	182	3,18%	4%	4 332
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	269 752	1 826	33,13%		12 603
TOTAL FISCALITE MENAGES	39 378 987	166 422			84 305

* Rôles complémentaires inclus

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation, l'EPCI perçoit une fraction de TVA-TH, calée sur le dynamisme de la TVA nationale, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour un produit total de 37,7 M€ en 2024. La fraction de TVA-TH est en baisse de 11 k€ par rapport à 2023, là où le produit de THRS est en hausse de près de 17 k€.

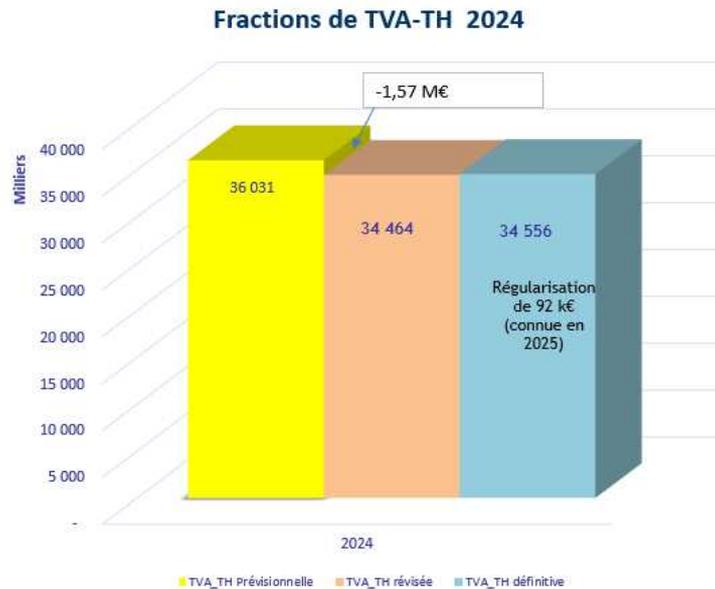
Le schéma de notification de la fraction de TVA connaît trois temps :

- TVA estimée, connue avec la parution du Projet de Loi de Finances (PLF) de N (en septembre/octobre N-1), soit pour 2024, au mois d'octobre 2023.
- TVA révisée associée au PLF N+1 (en septembre/octobre N), soit pour 2024, en octobre 2024.
- TVA définitive connue en N+1 et régularisée sur l'exercice N+1, soit en mars 2025 pour la TVA 2024.



La prévision de TVA pour l'année est donc révisée à deux reprises eu égard aux évolutions macroéconomiques. Pour 2024, la prévision initiale d'évolution de TVA s'était établie à + 4,8% par rapport à 2023, avant d'être ramenée à + 0,8% en fin d'année. Elle a donc connu un ajustement significatif en cours d'année 2024, conduisant, sur le même laps de temps, à des révisions importantes des fractions de TVA, de l'ordre de - 1,57 M€ pour la fraction de TVA-TH de Lorient Agglomération.

Pour Lorient Agglomération, les montants de TVA-TH notifiés pour 2024 sont les suivants :



Le montant de la régularisation lié à la notification du montant définitif de la fraction de TVA-TH de 2024 sera imputée sur l'exercice 2025.

b. La fiscalité des entreprises

En 2024, les recettes de fiscalité des entreprises s'élèvent à 35,9 M€ (y compris rôles supplémentaires et complémentaires).

	Recettes 2024	Rôles supplémentaires	Taux moyen pondéré	Evolution des bases 2023/2024	Evolution de recettes 2023/2024
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17 176 563	173 738	24,71%	3%	426 455
Fraction TVA_CVAE	12 454 032	-			52 916
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4 966 142	-			1 017 160
Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 106 386	19 687			94 258
TOTAL FISCALITE DES ENTREPRISES	35 703 123	193 425			1 484 957

Le produit de cotisation foncière économique (CFE) de 2024 est de 17,35 M€ (+ 2,5 % sur un an).

Éléments complémentaires sur la base minimum de CFE

Lorsque la valeur locative des locaux occupés est faible, l'assujettissement à la CFE se fait selon un dispositif forfaitaire dit de la « base minimum ». Les montants des bases minimum ont été fixés par délibération de l'EPCI du 30 septembre 2014. Ils font l'objet d'une revalorisation chaque année.

Pour 2024, les bases minimum étaient les suivantes :

	CA < 10 k€	CA > 10 k€ et <= 32,6 k€	CA > 32,6 k€ et <= 100 k€	CA 100 k€ et <= 250 k €	CA > 250 k€ et <= 500 k€	CA > 500 k€
Bases minimum Lorient Agglomération	574 €	1 147 €	2 411€	2 411 €	2 411 €	2 411 €

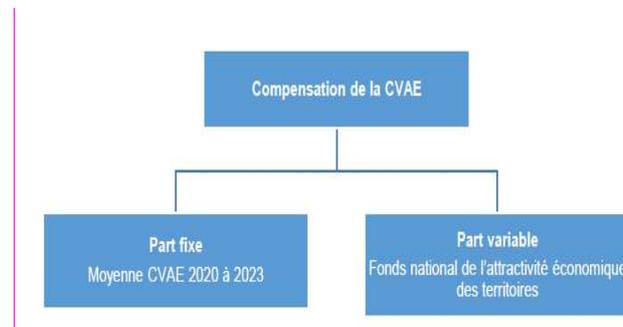
A noter, les CA < 5 k€ bénéficient d'une exonération de CFE.

Indication de lecture : Si, pour une activité générant un chiffre d'affaires compris entre 5 et 10 k€, la valeur locative du local où s'exerce ladite activité est inférieure à 574 €, alors la base fiscale retenue pour le calcul de la cotisation de CFE est forfaitairement de 574 €.

A Lorient Agglomération, en 2024, 74 % des contribuables sont assujettis via le dispositif de la base minimum, représentant 26 % du produit.

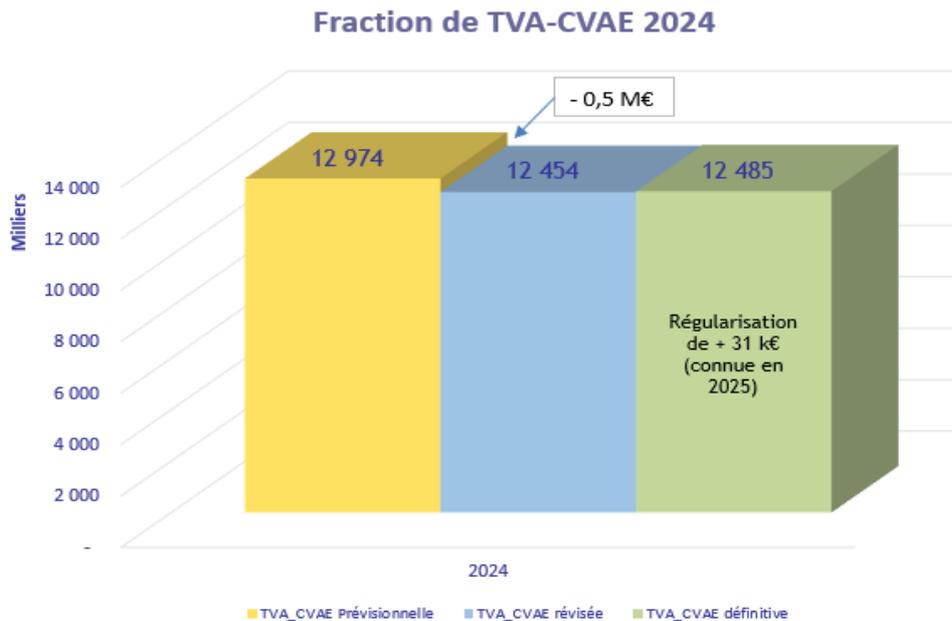
Le produit de TASCOM augmente d'1 M€ en 2024. Cette hausse correspond surtout à des régularisations de situations suite à contrôle et ne constitue pas un produit supplémentaire pérenne.

En 2024, Lorient Agglomération perçoit la fraction de TVA-CVAE pour la deuxième année. Celle-ci se divise en deux parts : une part fixe, appelée « part socle », correspondant à la moyenne 2020-2023 de CVAE perçue par l'EPCI, et une part variable, correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la TVA au niveau national.



La part socle de Lorient Agglomération est de 12,05 M€, cette part est figée. En 2024, la fraction de TVA-CVAE globale est de 12,454 M€.

Comme la fraction de TVA-TH, elle a, elle aussi, connu des ajustements importants au cours de l'année 2024 du fait de la révision des hypothèses macro-économiques. Le montant de la révision s'agissant de la fraction de TVA-CVAE a été de - 0,5 M€ pour Lorient Agglomération.



Du fait du schéma de notification de la fraction de TVA en trois temps, le montant de la régularisation lié à la notification du montant définitif de la fraction de TVA-CVAE de 2024 sera imputée sur l'exercice 2025.

c. La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette du compte spécial des déchets ménagers, intégrée au budget principal. Elle s'applique aux ménages et aux entreprises. Les bases de TEOM sont celles de la taxe sur le foncier bâti.

Pour mémoire, en 2024, les taux de TEOM ont été reconduits :

- Commune de Caudan : 6,80 %
- Autres communes : 9,54 %

Le produit de TEOM 2024 s'est élevé à 27,97 M€, contre 26,89 M€ en 2023 (+ 1,08 M€).

	2020	2021	2022	2023	2024
TEOM	23,83	24,20	25,07	26,89	27,97
<i>y/c Rôles Supplémentaires et Complémentaires</i>					

d. La taxe de séjour

Lorient Agglomération a perçu 1,670 M€ de taxes de séjour pour l'exercice 2024, soit une hausse de produit de 184 k€ (+ 12 %) par rapport à 2023.

Cette hausse est notamment en lien avec la hausse du tarif des hébergements non classés (essentiellement Airbnb), celui-ci est passé de 4 % à 5 % au 1^{er} janvier 2024. Des rattrapages qui concernaient l'année 2023 ont également été fait.

e. Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), mis en place depuis 2012, est attribué à l'ensemble intercommunal de Lorient Agglomération constitué de l'établissement et de ses communes. Il est ventilé entre EPCI et communes sur la base du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis, entre les communes sur la base de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

En 2024, l'ensemble intercommunal a été attributaire d'un montant de 5,441 M€ (contre 5,668 M€ en 2023), dont 2,198 M€ pour l'EPCI, soit une baisse de 142 k€ par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC	2 331 452	2 435 573	2 430 560	2 340 209	2 197 743
Ensemble intercommunal	5 667 400	5 909 046	5 929 467	5 668 411	5 441 989

f. Les attributions de compensation (en recettes)

Lorient agglomération a perçu des recettes d'attributions de compensation pour un montant de 1,7 M€ en 2024.

g. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'élèvent à plus de 5,5 M€.

Les compensations économiques, qui représentent la part la plus importante des compensations fiscales depuis la réforme des impôts de production et la réforme de la taxe d'habitation, sont de 5,47 M€.

Les compensations « ménages », c'est-à-dire de foncier bâti et de foncier non bâti, sont de 74 k€ au total.

h. Les dotations

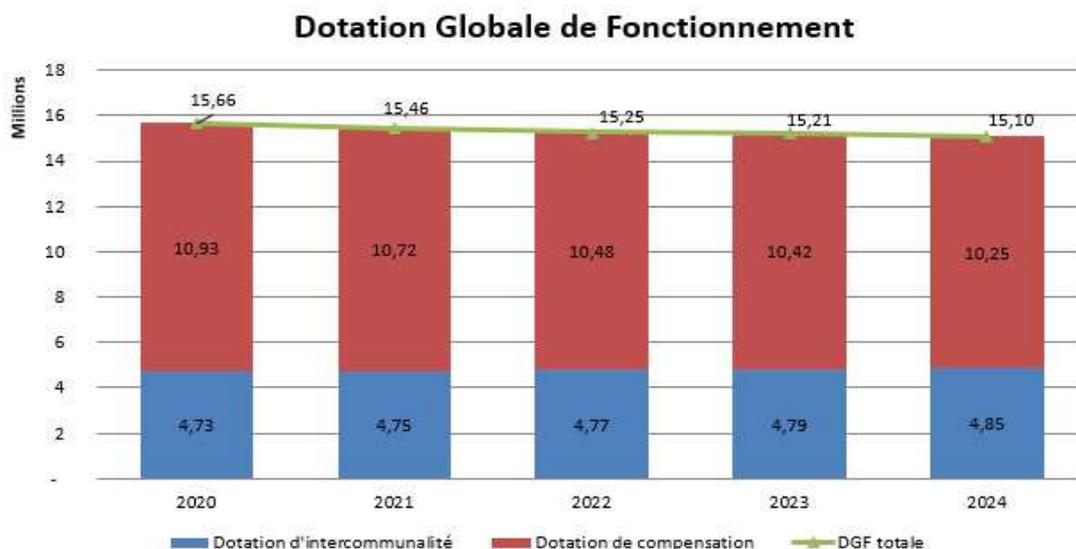
Elles totalisent un montant de 29,49 M€ de crédits perçus contre 28,74 M€ de crédits inscrits. Soit +1,94M€ par rapport à 2023.

Les recettes de participations s'élèvent en 2024 à 8,816 M€ contre 7,038 M€ en 2023 (+ 1,778 M€). Elles proviennent de différents organismes : région, départements, communes, ADEME, Agence de l'Eau..., et concernent plusieurs politiques communautaires.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 15,1 M€ en 2024 contre 15,21 M€ en 2023 (-0,7 %). Elle se compose de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité est de 4,85 M€ en 2024 (+ 1,2 % sur un an).

La dotation de compensation, seconde composante de la DGF, rentre dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités (« enveloppe normée ») et est, de ce fait, soumise à un écrêtement national. En 2024, elle est en diminution de - 1,7 %, elle s'élève à 10,25 M€.



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

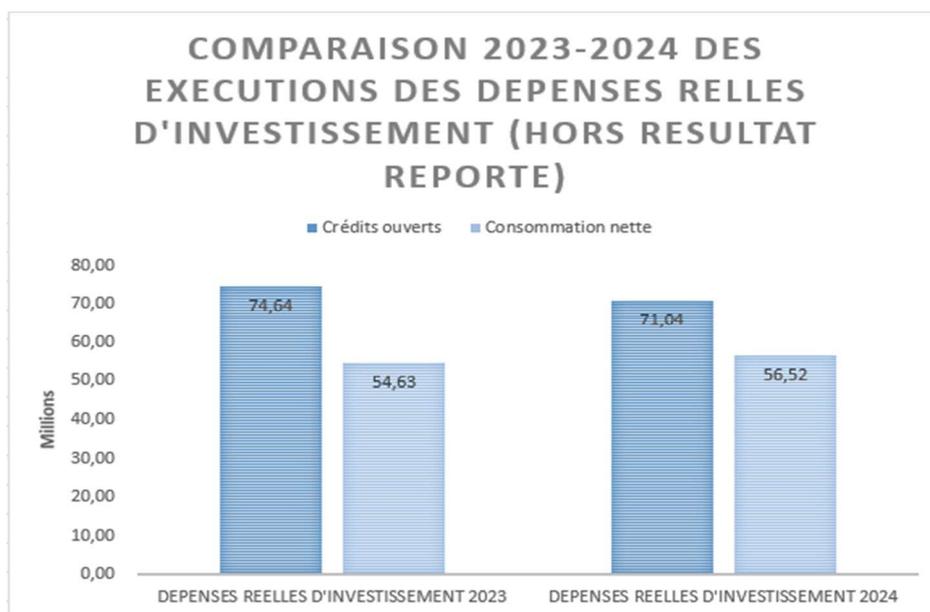
A - DES DEPENSES MARQUANT LA POURSUITE SOUTENUE

Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et hors résultat reporté) s'élèvent à 56,52 M€ pour 71,04 M€ de total inscrit (BP+DM+RAR) soit 79,56 % de consommé par rapport au total inscrit.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement de la dette s'élèvent à 41,89 M€ pour 55,86 M€ de total inscrit (BP+DM) soit 74,99 % de consommé par rapport au total inscrit.

Les dépenses d'équipement se situent, quant à elles à 73,71 % de consommé par rapport au total inscrit soit 37,18 M€ (hors dépenses financières et compte 45) contre 50,43 M€ de total inscrit.

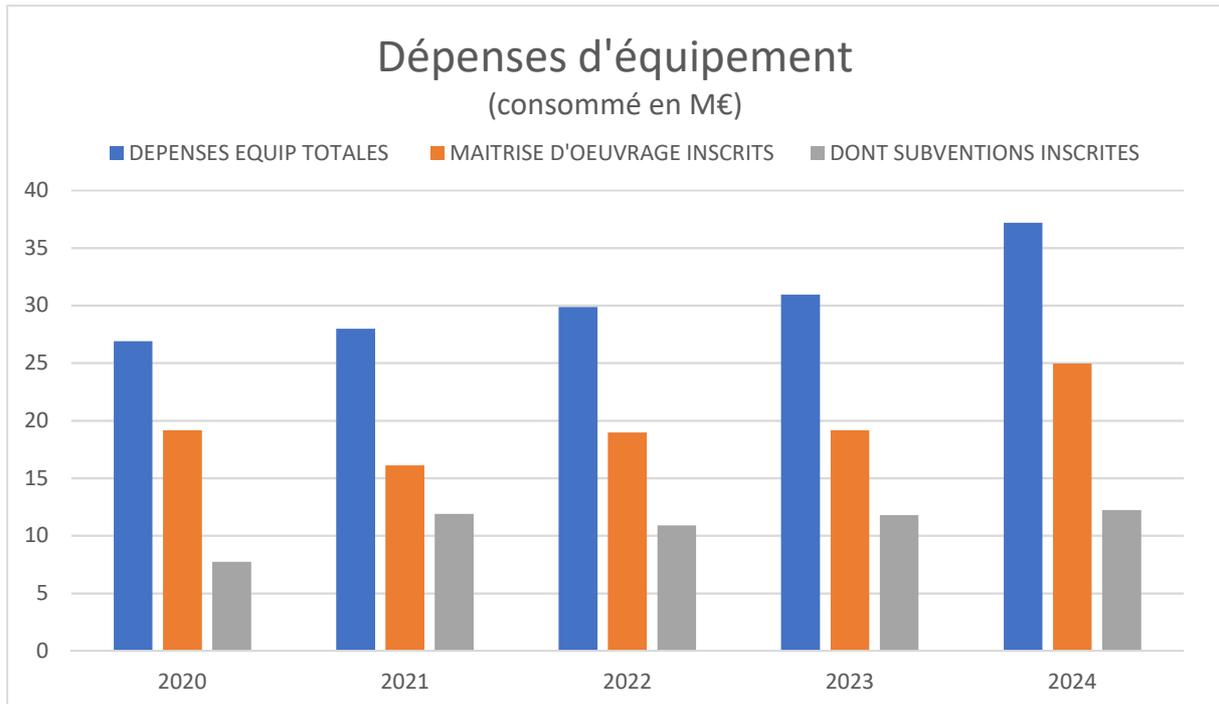
Les opérations pour compte de tiers représentent un montant de 1,27 M€ en 2024, contre 5,4 M€ en 2023.



Voici une liste des principaux programmes d'investissement représentant les grandes dépenses réelles d'investissement (> 400 k€) :

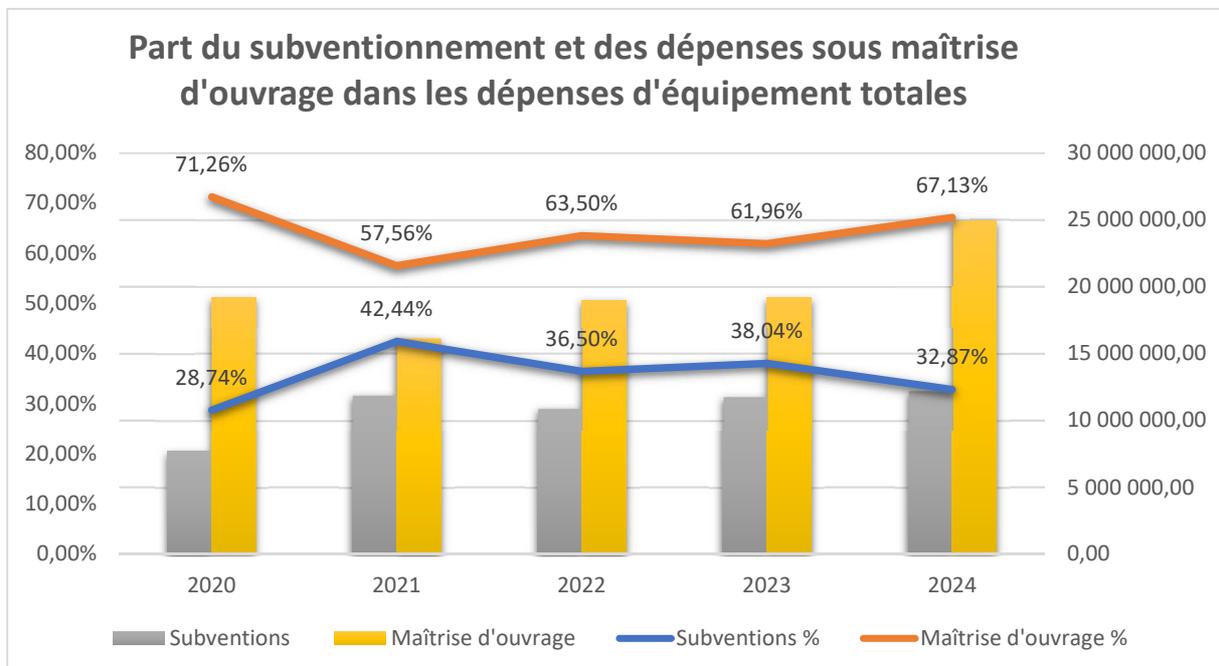
Programme d'investissement	Voté	Mandaté	Taux consommation
BSM - BATIMENT COURSE AU LARGE	3 345 000,00	2 436 973,01	72,85%
PEPINIERE D ENTREPRISES	1 504 537,50	1 363 950,00	90,66%
HARAS	2 893 805,30	2 545 832,36	87,98%
DECHETS MENAGERS GROIX	1 908 330,36	1 735 814,47	90,96%
UTB - CENTRE DE STABILISATION	2 196 678,25	1 797 764,57	81,84%
RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES LORIENT	611 000,00	593 928,21	97,21%
BASE DE SOUS-MARINS-2NDE TRANCHE	787 853,06	603 229,11	76,57%
TCSP-2EME TRANCHE	540 077,01	123 086,82	22,79%
SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PECHE LORIENT KEROMAN	2 210 000,00	1 582 392,50	71,60%
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	2 643 412,00	2 302 980,00	87,12%
DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE	1 139 412,00	1 110 929,70	97,50%
FIC - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	1 520 000,00	730 310,10	48,05%
POLITIQUE CYCLABLE	968 000,00	540 622,57	55,85%
CONTRAT TERRITORIAL	1 000 000,00	334 346,00	33,43%
BSM - CITE DE LA VOILE ERIC TABARLY	2 827 951,65	2 475 797,62	87,55%
PROJET CELTIC	1 354 926,61	232 211,68	17,14%
COLLECTE SELECTIVE	1 591 022,30	1 427 419,55	89,72%
SERVICES GENERAUX	1 153 256,08	622 947,24	54,02%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	600 000,00	348 783,34	58,13%
GARE PEM	554 256,00	190 513,32	34,37%
REHABILITATION PARC LOCATIF SOCIAL	2 463 084,00	2 226 996,39	90,41%
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT OPAH	617 092,00	610 606,00	98,95%
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX - 3EME	776 194,77	684 546,83	88,19%
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	450 000,00	410 999,06	91,33%
CENTRE DE TRI	451 759,29	414 193,03	91,68%
CENTRE NAUTIQUE	530 695,56	514 811,73	97,01%
CONSTRUCTION STEP PORT DE PECHE	927 137,00	763 157,17	82,31%

L'évolution des dépenses d'investissement se situent comme suit sur la période 2020 - 2024. On constate une bonne dynamique d'investissement sur les projets phares du projet de territoire mais une sous consommation sur les politiques contractuelles de l'établissement (FIC, contrat territorial) et sur certains programmes (TCPS, PEM, CELTIC notamment).



Ces dernières sont en augmentation depuis 2020.

Les dépenses d'équipement progressent au total de 20,13 % sur un an, passant de 30,95 M€ en 2023 à 37,18 M€ en 2024. La répartition des dépenses entre celles relatives à la maîtrise d'ouvrage et celles relatives aux subventions est relativement stable depuis deux ans. Le tableau ci-dessous représente cette répartition sur la période 2020 - 2024 :



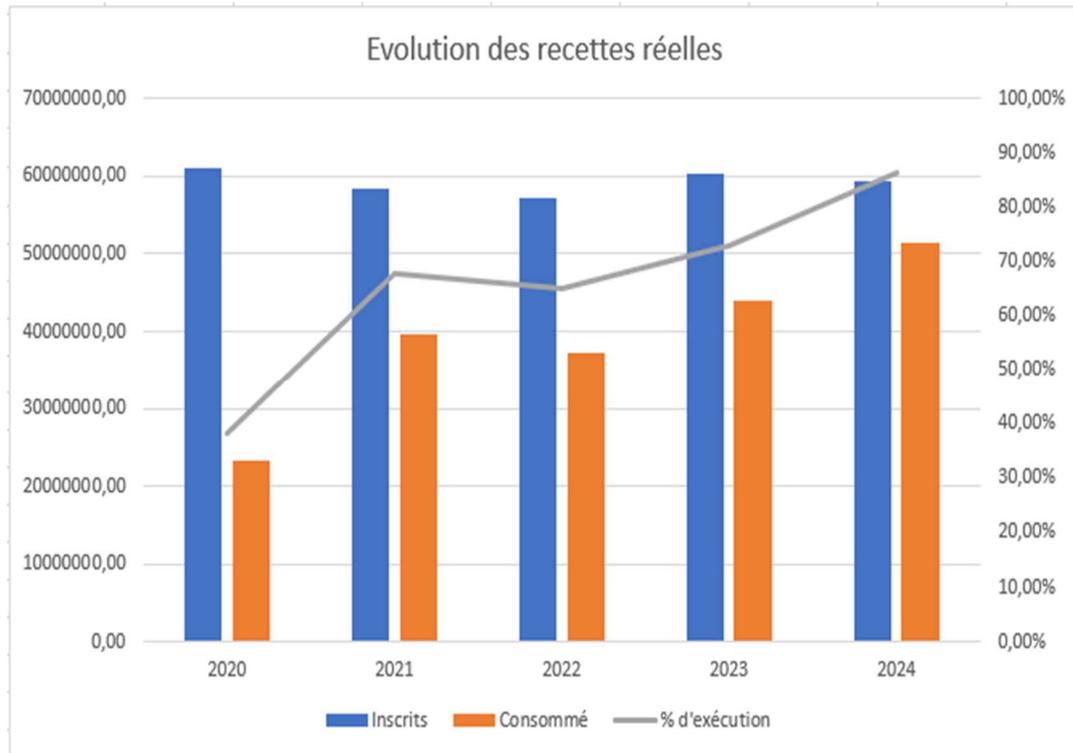
Les principales subventions d'investissement versées portent sur les équipements et politiques suivantes :

Programme d'investissements	Crédits consommés 2024
1009 - SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PECHE LORIENT KEROM	1 582 392,50 €
1032 - CENTRE DE RECHERCHE	60 000,00 €
1033 - LABORATOIRES DE RECHERCHE	164 571,00 €
1036 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	348 783,34 €
1039 - RESEAU FIBRE OPTIQUE	248 098,27 €
1047 - POLES DE COMPETITIVITE	211 662,16 €
1052 - PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	109 659,50 €
1055 - RADIO BALISES	2 000,00 €
1116 - UBS - PLATEAU TECHNIQUE MUTUALISE	24 000,00 €
1120 - CAMPUS DE LANVEUR - UBS CPER	200 000,00 €
1135 - BILLETTERIE NOMADE THEATRE DE LORIENT	11 666,00 €
9559 - AGRICULTURE DURABLE	32 649,00 €
9577 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUE	17 312,94 €
9580 - PREVENTION GESTION DES DECHETS	14 000,00 €
9604 - HARAS	121 087,00 €
9616 - LITTORAL DE GAVRES	8 000,00 €
9724 - FIC RURALITE	184 757,33 €
9743 - AIDE AU SECTEUR LOCATIF	2 302 980,00 €
97433 - REHABILITATION PARC LOCATIF SOCIAL	2 226 996,39 €
97443 - INNOVATION - APPEL A PROJETS	75 000,00 €
9745 - RESERVES FONCIERES PLH	372 584,00 €
9747 - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE	1 110 929,70 €
9748 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT OPAH	610 606,00 €
9749 - AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	52 500,00 €
9753 - SCHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE	14 066,35 €
9754 - FIC - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	730 310,10 €
9768 - GARE PEM	190 513,32 €
9771 - POLITIQUE CYCLABLE	540 622,57 €
9773 - PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	297 579,78 €
9911 - CONTRAT TERRITORIAL	334 346,00 €
99951 - TEAM	20 000,00 €

B - DES RECETTES EN AUGMENTATION

Les recettes réelles d'investissement se situent à 86,52 % d'exécution, soit 51,39 M€ sur 59,40 M€ de total inscrit.

Les recettes réelles d'investissement hors réserve capitalisée (1068) s'élèvent à 40,76 M€, dont 25 M€ d'emprunt et 1,22 M€ de compte de tiers (compte 4582), pour 47,13 M€ de recettes inscrites en 2023. Pour rappel, en 2023, les recettes réelles hors 1068 se situaient à 30,88 M€ dont 13 M€ d'emprunt et 5,48 M€ de compte de tiers (compte 4582). Il a été perçu un montant de 1,154 M€ (1,435 M€ en 2023) au titre du FCTVA. L'excédent capitalisé est de 10,63 M€ au CA 2024.



Au titre des subventions reçues, 7,22 M€ ont été perçus en 2024 sur les 6,28 M€ inscrits au total, soit 115,32 % de réalisation (5,52 M€ en 2023). Le tableau ci-dessous présente les principales subventions perçues au titre de l'investissement en 2024 :

Programme d'investissement	Subventions perçues
1036 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	121 854,90 €
1039 - RESEAU FIBRE OPTIQUE	261 520,00 €
1052 - PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	195 494,00 €
1211 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	2 532,50 €
1311 - CENTRE DE SECOURS - BUBRY	32 620,00 €
7101 - RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	247 931,64 €
7114 - RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES INZINZAC LOCHRIST	31 596,36 €
7183 - RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES CLEGUER	96 355,88 €
7190 - RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES LORIENT	32 694,37 €
9602 - PARC D'EAU VIVE	70 000,00 €
9604 - HARAS	410 509,82 €
97081 - BSM - CITE DE LA VOILE ERIC TABARLY	150 000,00 €
9720 - PARC DES EXPOSITIONS	273 806,16 €
9731 - ENERGIES RENOUVELABLES	38 354,36 €
9745 - RESERVES FONCIERES PLH	459 448,00 €
9747 - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE	1 784 445,46 €
9755 - AC Investissement	1 064 884,00 €
9773 - PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	25 929,94 €
9775 - AIRE DE COVOITURAGE	51 309,00 €
9776 - LOGISTIQUE URBAINE	13 545,00 €
9836 - SITE DU BAS PONT SCORFF	46 308,00 €
9854 - DECHETS MENAGERS GROIX	244 447,66 €
9870 - DATA CENTER	1 011 931,85 €
99191 - PARKINGS QUARTIER DE LA GARE	275 125,96 €
9964 - COLLECTE DES EMBALLAGES SECS	50 000,00 €
9974 - DECHETTERIES	228 450,48 €

Afin de financer les dépenses d'investissement réalisées, le recours à l'emprunt en 2024 a été recalibré et s'élève au final à 25 M€. Considérant le remboursement de capital réalisé à hauteur de 14,63 M€, l'exercice 2024 s'est traduit par un endettement supplémentaire de +10,37 M€.

L'encours de dette au 31/12/2024 s'élève ainsi à 137,98 M€ (flux croisés compris).

Le taux moyen de la dette sur le budget principal de Lorient Agglomération est, au 31/12/2024, de 2,65 % pour une durée résiduelle moyenne de 13 ans.

BUDGET ANNEXE DES MOBILITES

I - RATIOS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios financiers du budget des mobilités. Le bon niveau de l'épargne nette est assurée grâce à la bonne dynamique constatée ces dernières années sur le versement mobilité et par la subvention du budget principal qui progresse fortement. L'évolution du ratio de capacité de désendettement en 2023 confirmée en 2024 est directement liée au recours à l'emprunt nécessaire au financement des importants investissements de la politique de transition écologique rapide du service de transports urbains.

LORJENT AGGLOMÉRATION		CA 2024 - Chaîne de l'épargne - B02 - Budget Annexe des Mobilités				
	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de gestion	42,214 M€	41,901 M€	44,820 M€	53,769 M€	54,608 M€	
Dépenses de gestion	37,050 M€	35,624 M€	38,882 M€	46,130 M€	48,776 M€	
Epargne de gestion	5,164 M€	6,277 M€	5,938 M€	7,639 M€	5,831 M€	
Produit exceptionnels, financiers et provisions	9,6 K€	152,6 K€	2,677 M€	362,7 K€	74,4 K€	
Charges exceptionnelles, financières et provisions	2,135 M€	2,152 M€	112,1 K€	241,4 K€	494,9 K€	
Epargne brute	3,038 M€	4,277 M€	8,502 M€	7,761 M€	5,411 M€	
Remboursement capital de la dette	1,073 M€	1,160 M€	1,242 M€	1,476 M€	1,478 M€	
Refinancement de dette						
Épargne nette	1,965 M€	3,117 M€	7,260 M€	6,284 M€	3,933 M€	
Encours de dette	7,938 M€	6,778 M€	8,035 M€	15,259 M€	15,081 M€	
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)	2,61	1,58	0,95	1,97	2,79	



II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 49 271 048,92 € en augmentation de 6,25 % par rapport au CA 2023 (46 371 084,91 €) avec un taux d'exécution de 97 %.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes : les charges d'exploitation du réseau versées au délégataire pour 47,17 M€ (contre 44,36 M€ en 2023), les charges financières pour 495 K€ (contre 241 K€ en 2023), les charges de personnel pour 599 K€ (contre 563 K€ en 2023).

La variation des charges de gestion courante est essentiellement imputable :

- au contrat d'exploitation du réseau de transports urbains qui subit une forte variation, en lien avec une augmentation des indices d'actualisation des charges et la mise en place du nouveau contrat de DSP qui intègre notamment des dépenses auparavant payées hors DSP comme des prestations d'entretien et des coûts de maintenance. Ainsi, parallèlement, il est constaté une baisse de près de 18 % des charges à caractère général (chapitre 011 passant de 1,042M€ à 856 K€).
- à l'augmentation des frais financiers du fait de l'augmentation des taux d'intérêt et du recours croissant à l'emprunt.
- A l'évolution de la masse salariale liée à l'intégration du recrutement en année pleine d'un poste de titulaire et les effets des avancements d'échelon, au relèvement de points d'indice majoré, à la hausse des cotisations CNRACL, à l'augmentations du régime indemnitaire en lien avec l'inflation...

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 54 681 956,37 €, contre 54 131 732,58 € au CA 2023, auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2023 de 1 360 712,81 €.

Les principales recettes sont le versement mobilité (VM) pour 33,01 M€ (contre 31,5 M€ en 2023), les recettes de ventes pour 6,22 M€ (contre 6,03 M€ en 2023), la participation du budget principal pour 11,1 M€ (contre 10 M€ en 2023), la dotation globale de décentralisation pour 3,12 M€ et la redevance versée par le délégataire au titre de la mise à disposition de biens pour 183 K€ (contre 2,35 M€ en 2023 dans la précédente DSP).

Une recette au titre d'une contribution pour non atteinte des objectifs auprès de notre délégataire a été perçue pour 169 K€.

Le niveau des recettes commerciales, même s'il progresse, ne permet pas d'atteindre les niveaux d'avant crise. Par contre, le versement mobilité reste dynamique avec une progression de +1,5 M€ directement impacté par les revalorisations salariales.

L'évolution du ratio R/D ressort ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de voyages produits	20 260 000	17 025 000	17 844 670	19 120 000	19 938 000
R/D	18,6 %	13,6%	15%	14,8%	14,1%

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 274 290,12 € en diminution de 31 % par rapport au CA 2023 (17 691 926,57 €) avec un taux d'exécution de 80 %.

Les dépenses d'équipement traduisent budgétairement la politique de transition écologique rapide du service de transports. L'année 2024 enregistre notamment l'achat de 5 bus standards GNV, de 3 bus articulés GNV, de 3 navettes électriques, de 4 véhicules PMR, les travaux d'installation de la station GVN à Demaine, les travaux de l'aire de lavage au dépôt de Quéven, le changement de propulseurs sur le bateau Talhouant, l'achat et pose d'abris-bus, la poursuite du renouvellement de la billettique et la fin du déploiement du nouveau SAEIV.

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

	2024
MATERIEL ROULANT	4 706 983,04
GARAGES BUS DEMAIN	3 609 358,39
MATERIEL DE NAVIGATION	795 049,13
BILLETTE	464 567,47
MOBILIER URBAIN	420 990,57
DEPOT BUS QUEVEN	290 851,63
SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION	176 964,52

Le remboursement de la dette en capital est de 1 477 559,36 € (contre 1 476 228,67 € au CA 2023).

B - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 540 770,96 € (contre 15 698 667,09 € en 2023).

L'affectation du résultat 2023 s'élève à 3 992 716,22 € en recettes d'investissement 2024. Des subventions ont été perçues pour un montant total de 2 396 684,96 € pour financer l'achat des bus Bio GNV, la construction des stations H2 et bio GNV, l'achat et les travaux d'éclairage des abris bus. Il est à noter un recours à l'emprunt de 1.3M€ (contre un recours de 8,7 M€ en 2023). Recours limité du fait du remboursement par l'UGAP des sommes versées au titre de l'achat des premiers bus hydrogène (4,837 M€) qui n'ont pu être livrés à la suite du dépôt de bilan de la société Van Hool.

Le résultat de la section d'investissement est de -199 192,44 €. Des reports de dépenses pour 1 043 021,10 € sont retenus faisant ressortir un résultat net de la section d'investissement de -1 242 213,54 €.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 3 244 988,32 €.
 Après prise en compte du résultat de clôture en investissement après reports de -1 242 213,54 €, le résultat net global ressort à 2 002 774,78 €.

BUDGET ANNEXE MOBILITES	
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	53 247 175,36
Recettes de fonctionnement	55 131 450,87
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>1 884 275,51</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 360 712,81
Résultat global de fonctionnement	3 244 988,32
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	13 189 578,84
Recettes d'investissement	16 982 691,62
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>3 793 112,78</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	-3 992 305,22
Résultat global d'investissement	-199 192,44
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	3 045 795,88
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	1 043 021,10
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-1 043 021,10
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	<u>2 002 774,78</u>
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>-1 242 213,54</u>
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>2 002 774,78</u>

BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE

I - RATIOS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios financiers du budget des Ports de plaisance. La faiblesse de l'épargne nette et le recours significatif à l'emprunt augmente le ratio de capacité de désendettement malgré une remontée du niveau d'épargne et une quasi stabilité du niveau d'encours de dette en 2024. A noter que l'épargne dégagée provient essentiellement de la subvention d'équilibre du budget principal.

		CA 2024 - Chaine de l'épargne - B04 - Budget Annexe Ports de Plaisance				
	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de gestion	2,425 M€	2,746 M€	2,783 M€	3,170 M€	3,318 M€	
Dépenses de gestion	266,6 K€	281,2 K€	354,4 K€	396,1 K€	465,8 K€	
Epargne de gestion	2,159 M€	2,465 M€	2,429 M€	2,774 M€	2,852 M€	
Produit exceptionnels, financiers et provisions	0,0	47,4 K€	68,9 K€	0,0	21,2 K€	
Charges exceptionnelles, financières et provisions	218,2 K€	235,7 K€	192,1 K€	294,5 K€	337,1 K€	
Epargne brute	1,941 M€	2,276 M€	2,305 M€	2,480 M€	2,536 M€	
Remboursement capital de la dette	1,729 M€	2,109 M€	2,140 M€	2,264 M€	2,187 M€	
Refinancement de dette						
Épargne nette	211,6 K€	167,7 K€	165,4 K€	215,8 K€	349,6 K€	
Encours de dette	15,823 M€	16,039 M€	16,399 M€	16,085 M€	16,598 M€	
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)	8,15	7,05	7,11	6,49	6,54	



II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 802 930,44 € en augmentation de 16,26 % par rapport au CA 2023 (690 623,68 €) avec un taux d'exécution de 57 %.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 466 K€, contre 396 K€ en 2023, il s'agit principalement :

- Des frais d'administration générale pour 237 134 €. Ceux-ci correspondent à un remboursement des frais supports payés par le budget principal mais qui concourent à l'activité du budget annexe (les frais de personnel, de télécommunication...);
- Des redevances domaniales versées qui s'élèvent à 152 667,97 € (qui font l'objet d'un remboursement par le délégataire et les occupants);
- Des honoraires s'élevant à 38 900 € pour notamment l'AMO pour la mise œuvre de la nouvelle organisation portuaire (en partie remboursés dans le cadre d'un groupement de commande).

Les crédits du chapitre 66 (charges financières) s'élèvent à 314 634,29 € (277 105,80 € au CA 2023) et sont en augmentation de 14 % par rapport à 2023, à cause de l'augmentation des taux d'intérêts et un encours qui progresse également.

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 339 016,73 €, contre 3 170 317,57 € au CA 2023, auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2023 de 439 023,60 €.

Elles sont constituées principalement :

- De la subvention d'équilibre du budget principal pour 2,1 M€ (contre 2 M€ au CA 2023) ;
- Le produit des loyers de la galerie commerciale de Kernével pour 145 717,94 € (134 870,38 € au CA 2023) ;
- De la redevance d'affermage versée par le délégataire pour 919 588,62 € (882 981,46 € au CA 2023). Elle enregistre une progression de 4 %.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 490 596,87 € en progression de 14 % par rapport au CA 2023 (4 807 571,40 €) avec un taux d'exécution de 79 %.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 304 084,50 €, elles concernent principalement :

	2024
AMENAGEMENT PORT DE LORIENT	1 695 446,45
PORT DE PORT-LOUIS - ANSE DU DRIASKER	822 992,21
PORT DU KERNEVEL	444 641,65
PORT DE KEROMAN	181 672,42
TRAITEMENT DES SEDIMENTS	111 169,73

Cela intègre les travaux de l'installation du nouveau ponton du Péristyle, la requalification du môle de Port-Louis, les dragages à Port-Louis, Kernével, Keroman, et Lorient centre...

Le remboursement en capital de la dette demeure à un montant conséquent de 2 186 512,37 € (contre 2 263 854,17 € au CA 2023).

B - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 876 948,42 € contre 2 885 628,38 € en 2023.

L'affectation du résultat 2023 s'élève à 1 175 471,28 € en recettes d'investissement 2024. Il n'y a pas eu de subvention perçue. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 2,7 M€ (contre 1,950 M€ en 2023).

Le résultat de la section d'investissement est de -1 202 114,55 €. Il n'y a pas de reports.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 1 388 104,71 €.

Après prise en compte du résultat de clôture en investissement de -1 202 114,55 €, le résultat net global ressort à 185 990,16 €.

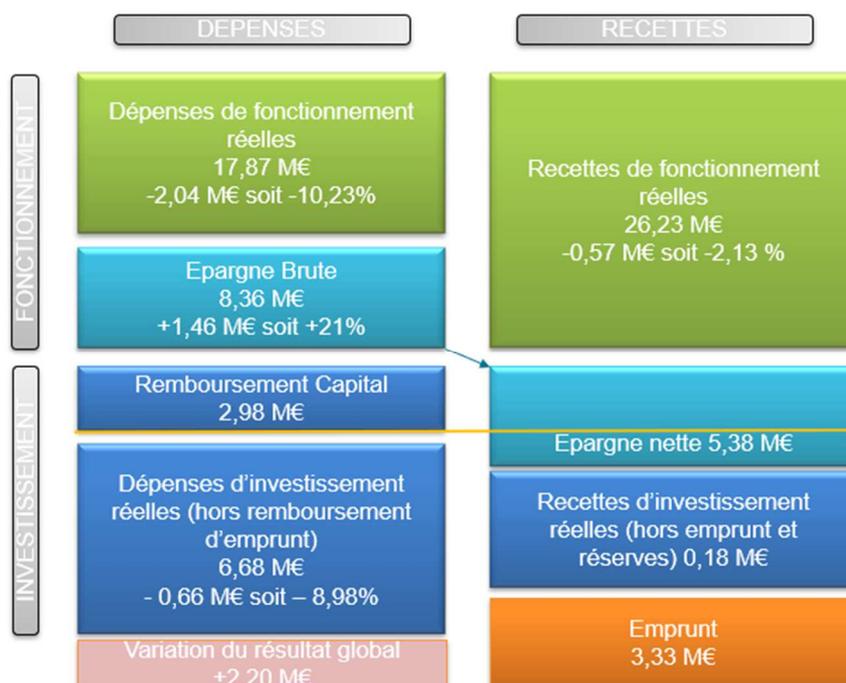
BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE	
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	2 876 247,84
Recettes de fonctionnement	3 825 328,95
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>949 081,11</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	439 023,60
Résultat global de fonctionnement	1 388 104,71
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	6 247 512,95
Recettes d'investissement	6 220 869,68
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>-26 643,27</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 175 471,28
Résultat global d'investissement	-1 202 114,55
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	185 990,16
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	185 990,16
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>-1 202 114,55</u>
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>185 990,16</u>

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

I - RATIOS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios financiers du budget de l'Eau. Le bon niveau de l'épargne nette est assurée grâce à la contraction des dépenses qui compensent la diminution des recettes et aussi à l'absence d'emprunt en 2023, ce qui a permis de réduire l'encours de la dette.

		CA 2024 - Chaîne de l'épargne - B03 - Budget Annexe Eau				
	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de gestion	23,084 M€	24,888 M€	26,786 M€	26,648 M€	25,986 M€	
Dépenses de gestion	16,002 M€	15,610 M€	19,137 M€	19,201 M€	17,031 M€	
Epargne de gestion	7,083 M€	9,277 M€	7,649 M€	7,447 M€	8,955 M€	
Produit exceptionnels, financiers et provisions	5,055 M€	364,2 K€	386,4 K€	159,7 K€	248,0 K€	
Charges exceptionnelles, financières et provisions	3,924 M€	769,1 K€	1,006 M€	709,3 K€	842,3 K€	
Epargne brute	8,214 M€	8,872 M€	7,030 M€	6,897 M€	8,361 M€	
Remboursement capital de la dette	2,654 M€	3,344 M€	3,738 M€	3,433 M€	2,984 M€	
Refinancement de dette						
Épargne nette	5,560 M€	5,528 M€	3,292 M€	3,465 M€	5,377 M€	
Encours de dette	34,157 M€	34,135 M€	33,682 M€	30,264 M€	30,610 M€	
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)	4,16	3,85	4,79	4,39	3,66	



II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 873 349,74 € (19 910 326,90 € au CA 2023). La baisse de -2 036 977,16 € (-10,23 %) s'explique notamment par une diminution des prestations des contrats d'exploitation.

Les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » sont en baisse de -14,44 % entre 2023 (13 340 185,03 €) et 2024 (11 413 893,53 €).

Sur ce chapitre les principaux postes de dépenses sont :

- Achats d'eau (compte 605) : 4 314 377,46 €. On constate une augmentation par rapport à 2023 de 17,44 % où la dépense se situait à hauteur de 3 673 669 € ;
- Gestion des ouvrages d'eau potable (compte 611 sous-traitance générale + compte 6228 rémunération des gestionnaires) : représente 3 802 832,24 M€ en 2024 contre 6 546 781,40 € en 2023, soit une diminution de 42 %. Cette contraction s'explique par un retard administratif des prestataires pour les travaux ;

Les charges de personnel sont en légère diminution de -2,13 % : 4 029 871,13 € en 2024 contre 4 117 716,79 € en 2023.

Les charges financières sont stables : 571 615,96 € en 2023 puis 570 424,95 € en 2024.

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 26 234 273,21 €, contre 26 807 703,29 € au CA 2023, soit une légère diminution de 2,13 %. La réalisation est inférieure de 1 M€ par rapport à la prévision budgétaire de 27 234 300 €.

Elles sont constituées principalement :

- du produit de la vente d'eau (compte 70111) représente 20 807 740,97 € au CA 2024, contre 21 066 984,49 € en 2023, soit une diminution de -1,3 % ;
- du produit de la vente en gros (compte 70118) : 1 249 759,36 € contre 1 933 327,44 €, soit une diminution de -35,36 % ;

Pour les deux postes ci-dessus, la baisse s'explique par une diminution des volumes consommés, notamment à cause de la météo de l'été dernier.

du produit des travaux continue d'être en hausse : 1 178 117,41 € contre 885 268,13 € l'année précédente. La hausse du montant de la recette s'explique par, après tout le travail de contrôle, d'une recette exceptionnelle de 278k€ liée à l'activité 2022. Mais le ralentissement des constructions immobilières pourrait impacter cette recette.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 667 027,58 €, en diminution de 10 % par rapport au CA 2023 (10 775 343,80 €).

Une réduction des dépenses d'équipement est constatée. Pour 2024, elles s'élèvent à 6 683 195,77 €, contre 7 342 506,73 € pour l'exercice budgétaire 2023. Le taux de réalisation par rapport au budget est de 49 %, contre 72 % l'année dernière. Cela s'explique par un retard de facturation par le prestataire sur le chantier de l'UTEP de Beg Minio à Ploemeur et par un plus faible renouvellement des réseaux.

Elles sont essentiellement constituées de :

- Les travaux dans les usines d'eau potable : 0,491 M€ ;
- Les travaux sur les réseaux d'eau potable pour un montant de 3,845 M€ ;
- Les travaux sur les ouvrages de production d'eau potable pour 2,139 M€ ;

Enfin, le remboursement du capital de la dette est de 2 983 831,81 €, contre 3 432 840,07 € en 2023.

B - RECETTES

Les recettes réelles sont de 9 879 452,79 € (1 587 946,04 € au CA 2023). L'évolution s'explique :

- Un recours à l'emprunt de 3 330 000,00 € ;
- Des recettes de subventions à hauteur de 180 450,00 € ;

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 4 039 709,84 €. Avec le résultat reporté antérieur, il s'élève à 4 835 625,22 €.

Après la prise en compte du résultat net global d'investissement et avec les restes à réaliser, le résultat net global ressort à 3 170 806,78 €.

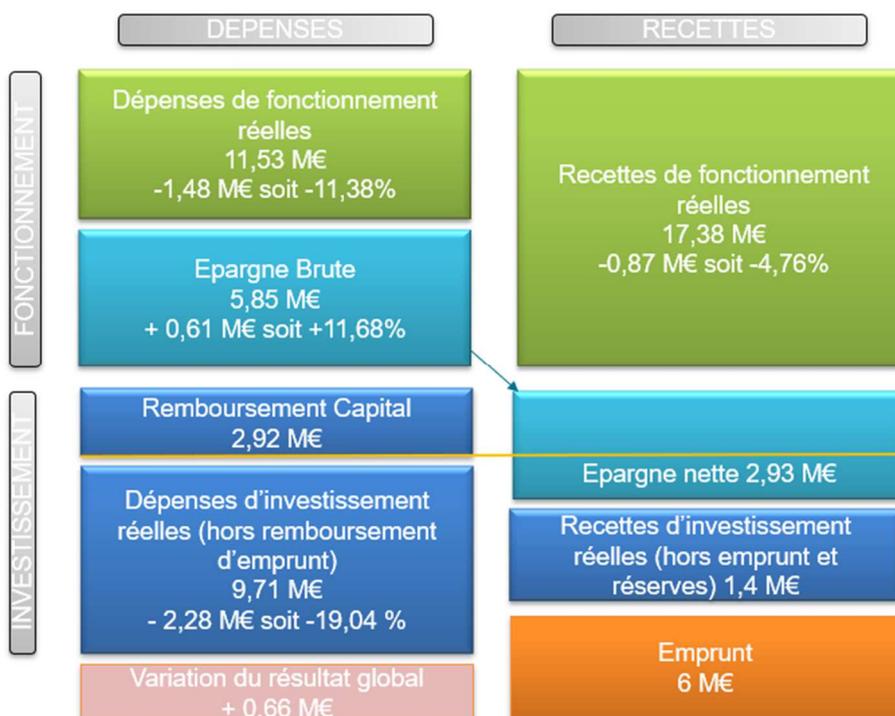
BUDGET ANNEXE EAU	
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	23 234 465,66
Recettes de fonctionnement	27 274 175,50
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>4 039 709,84</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	795 915,38
Résultat global de fonctionnement	4 835 625,22
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	10 824 485,91
Recettes d'investissement	15 358 124,75
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>4 533 638,84</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	-6 392 332,18
Résultat global d'investissement	-1 858 693,34
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	2 976 931,88
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	193 874,90
Solde des restes à réaliser	193 874,90
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	<u>3 170 806,78</u>
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>-1 664 818,44</u>
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>3 170 806,78</u>

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - RATIOS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios financiers du budget. Le bon niveau de l'épargne nette est assurée grâce à la bonne dynamique constatée ces dernières années par une épargne de gestion importante. La capacité de désendettement reste à un niveau acceptable.

		CA 2024 - Chaîne de l'épargne - B08 - Budget Annexe Assainissement Collectif				
	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de gestion	16,106 M€	17,134 M€	18,531 M€	18,048 M€	17,246 M€	
Dépenses de gestion	9,998 M€	10,398 M€	11,178 M€	12,261 M€	10,594 M€	
Epargne de gestion	6,108 M€	6,735 M€	7,353 M€	5,787 M€	6,652 M€	
Produit exceptionnels, financiers et provisions	769,6 K€	152,6 K€	224,0 K€	197,1 K€	129,2 K€	
Charges exceptionnelles, financières et provisions	626,6 K€	603,7 K€	581,4 K€	747,3 K€	932,7 K€	
Epargne brute	6,251 M€	6,284 M€	6,995 M€	5,237 M€	5,849 M€	
Remboursement capital de la dette <i>dont refinancement de dette</i>	2,907 M€	4,184 M€ 1,384 M€	2,924 M€	2,901 M€	2,915 M€	
Épargne nette	3,344 M€	3,484 M€	4,072 M€	2,336 M€	2,934 M€	
Encours de dette	31,986 M€	33,782 M€	32,859 M€	34,858 M€	37,943 M€	
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)	5,12	5,38	4,70	6,66	6,49	



II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement se situent à 11 527 106,21 € (13 007 918,35 € au CA 2023), soit une baisse de 11,38 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont représenté 7 598 751,15 €, contre 9 511 917,53 €, ce qui correspond à une contraction de 20,11 %. Le taux de réalisation est de 77 %. L'origine de cette diminution en 2024 est un moindre volume à traiter. L'impact est en dépenses mais également sur les recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Fournitures non stockables (eau, énergie, ...) : 1 541 083,90 €, en baisse de - 415 328,34 € par rapport à l'exercice précédent ;
Sous-traitance générale : 2 705 130,51 €, contre 4 597 897,93 € en 2023. Le travail de contrôle fait par les services, lourd et long, des éléments transmis, courant 2024, par le prestataire, au titre de l'activité 2023, a permis de constater un sur rattachement comptable de 2023 sur 2024. Par ailleurs, le rattachement comptable 2024 sur 2025 a été plus prudent, c'est-à-dire moindre. Cela entraîne une baisse mécanique du total de dépense 2024.

Les charges de personnel (chapitre 012) restent stables à 2 294 396 € (contre 2 223 317,67 € en 2023).

Les charges financières (chapitre 66) se situent à hauteur de 775 302 €, contre 572 203,18 € en 2023, soit plus de 35 % d'augmentation en raison de la mobilisation de deux emprunts supplémentaires.

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent : 17 375 639,93 € par rapport à 2023 : 18 244 720,69 €, soit une baisse de 4,76 % (- 869 080,76 €).

Elles sont constituées principalement :

- de la redevance d'assainissement pour 14 832 538,36 € (contre 15 891 825,19 € au CA 2023) ; ce qui représente une réduction de 6,67 % ;
- de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 693 803,72 € (contre 671 289,67 € en 2023) ;
- la participation d'assainissement collectif pour 948 619,38 € (contre 655 519,95 € en 2023).

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 625 702,38 € (14 895 260,94 € au CA 2023).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 9 710 841,72 €, contre 11 994 733,10 € en 2023. Le taux de réalisation est de 75,11 % par rapport au montant voté (12 929 062,47€). Elles sont principalement :

- Les réseaux et stations de pompage pour 8 324 477,08 €, notamment ceux d'Hennebont, Locmiquélic, Languidic, Groix, Larmor-Plage et Lorient ;
- Les travaux sur les stations d'épuration pour 988 303,73 €. Principalement celles de Gâvres et Ploemeur ;

Le remboursement de la dette en capital est de 2 914 860,66 €, stable depuis 2022.

B - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement sont de 13 637 966,92 € (8 271 052,51 € au CA 2023). En hausse avec :

- Un maintien du niveau des subventions d'investissement reçues : 1 381 121,88 € (contre 1 316 017,62 € en 2023) ;
- Le recours à l'emprunt s'est élevé à 6 M€ contre 4,9 M€ sur l'exercice budgétaire précédent.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 3 143 215,86 €.

Avec la prise en compte du résultat de clôture en investissement et des restes à réaliser en recettes d'investissements, le résultat net global est de 2 643 827,35 €.

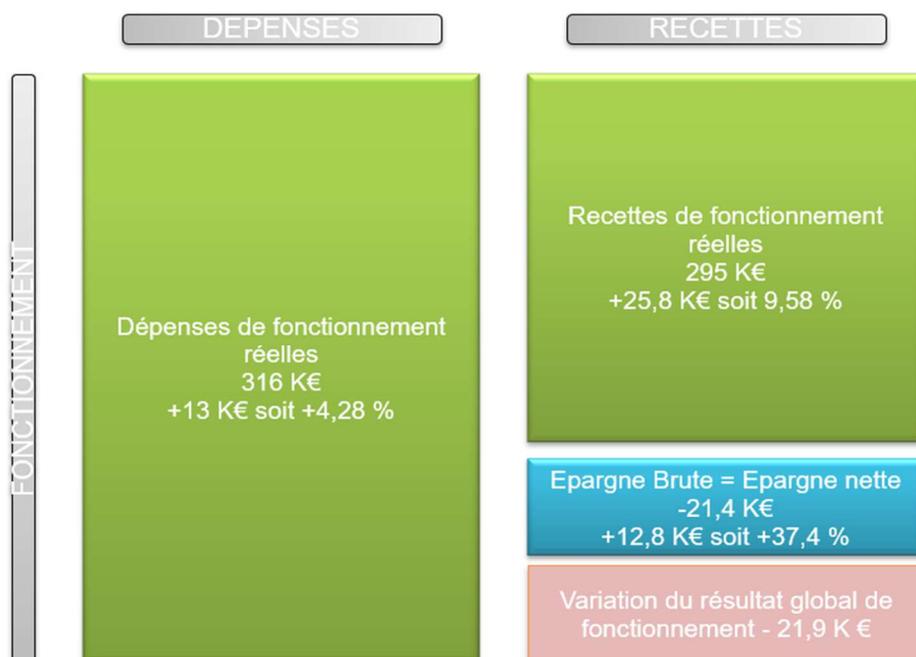
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	16 663 090,98
Recettes de fonctionnement	19 117 389,90
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>2 454 298,92</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	688 916,94
Résultat global de fonctionnement	3 143 215,86
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	14 635 681,28
Recettes d'investissement	19 042 180,62
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>4 406 499,34</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	-6 198 437,26
Résultat global d'investissement	-1 791 937,92
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	1 351 277,94
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	1 292 549,41
Solde des restes à réaliser	1 292 549,41
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	<u>2 643 827,35</u>
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>-499 388,51</u>
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>2 643 827,35</u>

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I - RATIOS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios financiers du budget, qui n'a pas d'investissement réel. La chute des recettes de fonctionnement entraîne mécaniquement une dégradation de l'épargne, face à une maîtrise des dépenses.

 CA 2024 - Chaîne de l'épargne - B09 - Budget Annexe Assainissement Non Collectif		2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion		463,7 K€	426,6 K€	326,2 K€	267,5 K€	293,2 K€
Dépenses de gestion		491,7 K€	312,1 K€	323,2 K€	301,5 K€	314,7 K€
Epargne de gestion		-28,0 K€	114,6 K€	3,0 K€	-34,0 K€	-21,5 K€
Produit exceptionnels, financiers et provisions		266,7	3,8 K€	0,0	1,7 K€	1,9 K€
Charges exceptionnelles, financières et provisions		209,3	59,9 K€	1,9 K€	2,0 K€	1,8 K€
Epargne brute		-28,0 K€	58,5 K€	1,1 K€	-34,3 K€	-21,4 K€
Remboursement capital de la dette						
Refinancement de dette						
Épargne nette		-28,0 K€	58,5 K€	1,1 K€	-34,3 K€	-21,4 K€
Encours de dette						
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 316 480,07 € en augmentation de 4,28 % par rapport au CA 2023 (303 496,96 €) avec un taux d'exécution de 84 % par rapport au budget.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 16 025,92 €, en augmentation de 11,52 % par rapport au CA 2023 (14 369,90 €).
Dans ce chapitre, le poste des frais de remboursement de personnel connaît une augmentation de 13 %, passant de 2 915 € à 3 300 €. Également le poste carburant augmente de 8,36 % passant de 1867,88 € à 2 024,10 €.
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont à hauteur de 297 407,10 €, en augmentation de 3,79 % par rapport au CA 2023 (286 540,24 €).

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement ont connu un redressement : 295 044,60 € par rapport au CA précédent : 269 242,38 €, soit une augmentation de 9,58 %.

Dans le détail, les redevances d'assainissement non collectif augmentent de 22 % passant ainsi de 109 603,36 € à 133 665,28 €. Les autres recettes se maintiennent.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucunes dépenses ou recettes réelles d'investissement n'ont été réalisées sur ce budget en 2024. Seules apparaissent, en recettes d'ordre les dotations aux amortissements pour 509,48 €.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice est à nouveau déficitaire en 2024 : -21 944,95 €, contre -35 502,85 € pour l'exercice précédent. Mais avec le résultat reporté antérieur, qui reste pour l'instant excédentaire, le résultat global de fonctionnement est de 51 855,44 €.

Le résultat global d'investissement est de 43 309,48 €, tenant compte du résultat de l'année de 509,48 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

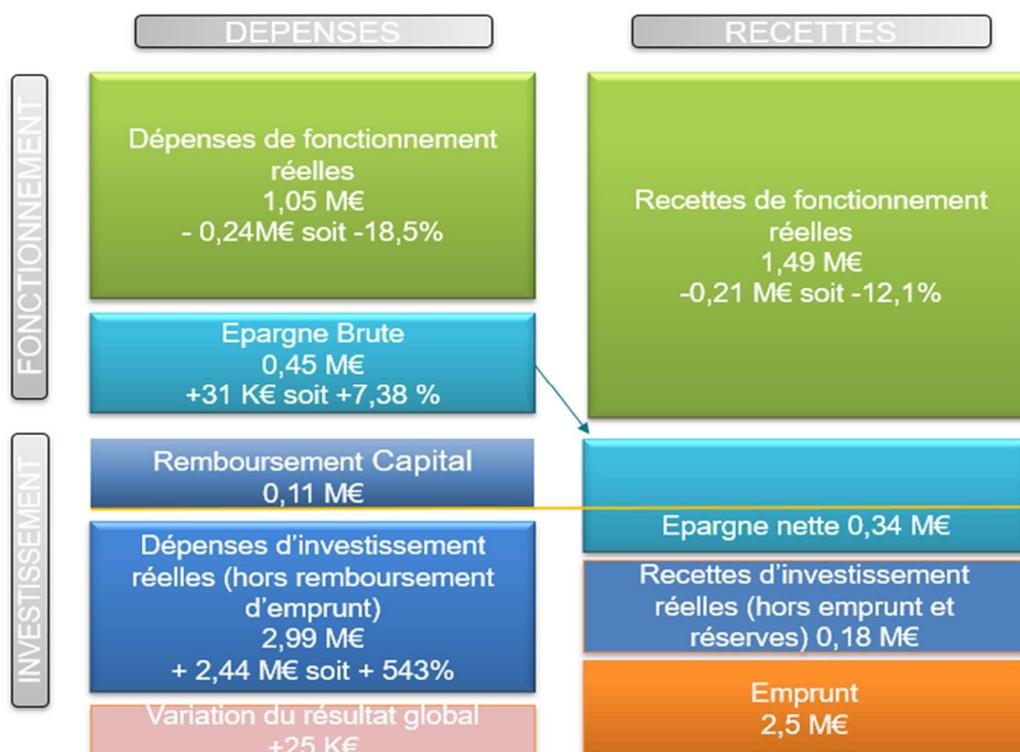
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	316 989,55
Recettes de fonctionnement	295 044,60
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>-21 944,95</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	73 800,39
Résultat global de fonctionnement	51 855,44
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	509,48
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>509,48</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	42 800,00
Résultat global d'investissement	43 309,48
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>Pas de besoin de financement</u>
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>51 855,44</u>

BUDGET ANNEXE ENERGIE

I - RATIOS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios financiers du budget Energie. Le triplement de l'encours sur ce budget pour le financement de la ferme photovoltaïque a eu pour effet de détériorer le ratio de capacité de désendettement. Mais, s'agissant d'un gros investissement ponctuel, le niveau de l'épargne dégagée par ce budget permet de faire face à cette nouvelle annuité.

	CA 2024 - Chaîne de l'épargne - B11 - Budget Annexe Energie				
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion	966,4 K€	894,5 K€	1,024 M€	1,157 M€	1,244 M€
Dépenses de gestion	669,5 K€	686,4 K€	670,4 K€	720,3 K€	747,4 K€
Epargne de gestion	297,0 K€	208,1 K€	354,0 K€	437,2 K€	496,6 K€
Produit exceptionnels, financiers et provisions	572,4 K€	144,5 K€	116,1 K€	543,0 K€	250,6 K€
Charges exceptionnelles, financières et provisions	583,5 K€	124,6 K€	95,7 K€	561,6 K€	297,7 K€
Epargne brute	285,9 K€	228,1 K€	374,4 K€	418,6 K€	449,5 K€
Remboursement capital de la dette	62,5 K€	83,3 K€	85,5 K€	90,0 K€	112,5 K€
Refinancement de dette					
Épargne nette	223,4 K€	144,8 K€	288,9 K€	328,6 K€	337,0 K€
Encours de dette	1,188 M€	1,161 M€	1,226 M€	1,136 M€	3,523 M€
Capacité de désendettement (En cours dette/ CAF)	4,15	5,09	3,27	2,71	7,84



II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 045 134,86 € en diminution de 18,47 % par rapport au CA 2023 (1 281 847,06 €) avec un taux d'exécution de 81 %.

Cette baisse s'explique principalement par l'activité de gestion des Certificats d'Economies d'Energies. Les dépenses y afférentes comptabilisées au chapitre 67 renvoient au reversement aux partenaires du produit de vente de leurs CEE. Elles s'élèvent au total à 251 K€ contre 543 K€ en 2023 (année exceptionnelle avec notamment un dossier de 452 K€ concernant la SEM du port de pêche Lorient Keroman).

La principale dépense concerne le contrat de prestation de la Wagabox (production de biogaz) qui s'est élevé à 485 K€ (contre 457 K€ en 2023), en augmentation compte tenu des index de révision. En 2024, les charges de personnel représentent 138 K€ (contre 133 K€ en 2023). Les charges financières ont plus que doublé passant de 19 K€ à 47 K€ cela étant directement lié au triplement de l'encours de dette de ce budget pour le financement de la ferme photovoltaïque de Kermat.

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 494 634,59 €, contre 1 700 397,64 € au CA 2023, auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2023 de 242 620,69 €.

La plus importante recette concerne le produit de la vente de biogaz pour 1 080 K€ (contre 963 K€ en 2023). Parallèlement à la diminution constatée en dépenses (reversement), le produit des ventes des CEE est en baisse 251 K€ (contre 543 K€ en 2023) auquel s'ajoute la recette des frais de gestion perçus (20 K€). Les recettes de vente d'électricité photovoltaïque s'élèvent à 144 K€ (contre 137 K€ en 2023).

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 104 272,07 € en très forte progression par rapport au CA 2023 (640 768,40 €) avec un taux d'exécution de 88 %.

La principale dépense concerne les travaux de la ferme photovoltaïque de Kermat pour laquelle 2,958 M€ ont été mandatés.

Le remboursement de la dette en capital progresse passant de 90 K€ à 112 K€, corollaire de la souscription de l'emprunt pour le financement de la ferme photovoltaïque.

B - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 809 134,97 € contre 608 644,71 € en 2023.

L'affectation du résultat 2023 s'élève à 128 823,76 € en recettes d'investissement 2024. Des subventions ont été perçues pour 160 352,63 € au titre du DSIL sur les installations photovoltaïques des STEP de Groix, Guidel, Hennebont et Kerolay. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 2,5 M€ (pas d'emprunt en 2023).

Le résultat de la section d'investissement est de -244 122,79 €. Il n'y a pas de reports.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 512 282,35 €.

Après prise en compte du résultat de clôture en investissement de -244 122,79 €, le résultat net global ressort à 268 159,56 €.

BUDGET ANNEXE ENERGIE

FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	1 315 470,21
Recettes de fonctionnement	1 585 131,87
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>269 661,66</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	242 620,69
Résultat global de fonctionnement	512 282,35
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	3 514 809,75
Recettes d'investissement	3 399 510,72
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>-115 299,03</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	-128 823,76
Résultat global d'investissement	-244 122,79
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	268 159,56
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	268 159,56
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement de la section d'investissement	-244 122,79
Report d'excédent en section de fonctionnement	268 159,56

BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

I - RATIOS FINANCIERS

Le budget annexe PAE étant géré en stock, il n'est pas pertinent de calculer les ratios financiers.

II - EN SECTION D'EXPLOITATION

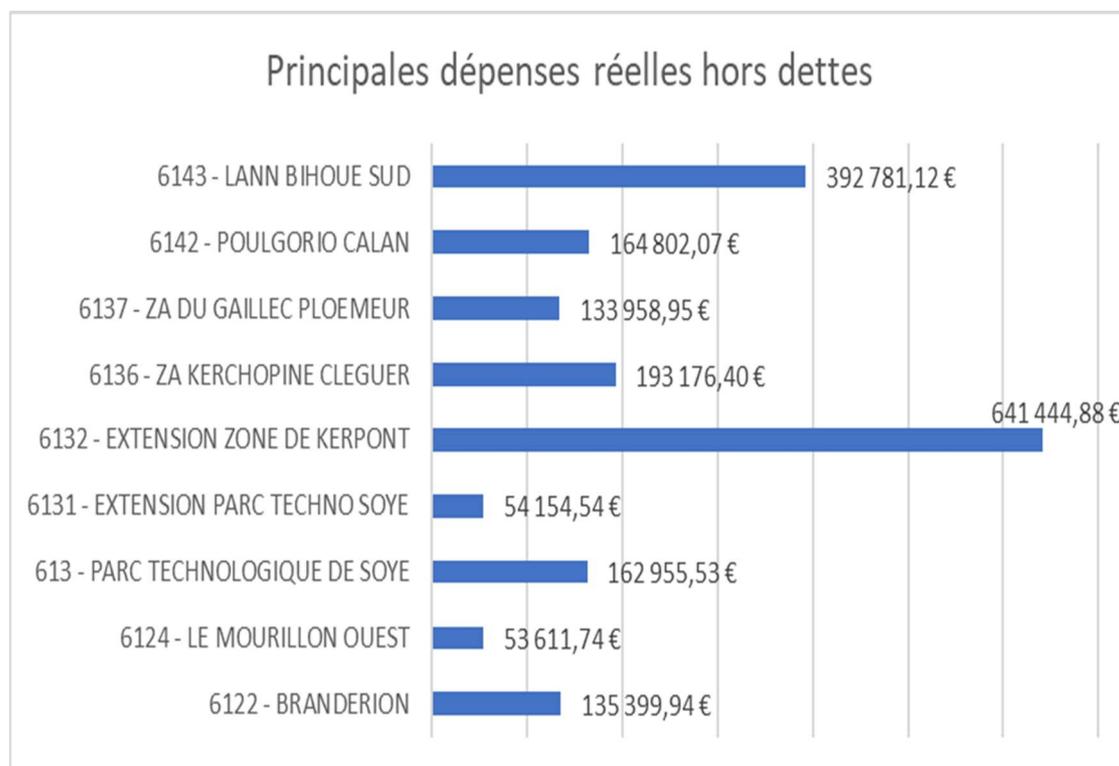
A - DEPENSES

Sur ce budget géré en comptabilité de stocks, les dépenses d'acquisitions et d'aménagement de terrains relèvent de la section de fonctionnement, puisque les parcelles ne sont pas destinées à intégrer le patrimoine de Lorient agglomération, mais à être cédées.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 167 997,20 € contre 2 506 026,29 € au CA 2023, dont 160 888,88 € de frais financiers.

Les dépenses réelles hors intérêt de la dette, c'est-à-dire frais d'aménagement des zones d'activités et charges de personnel mobilisées à cet effet, s'élèvent en 2024 à 2 007 108,32 € dont 360 522,03 € au titre des charges de personnel.

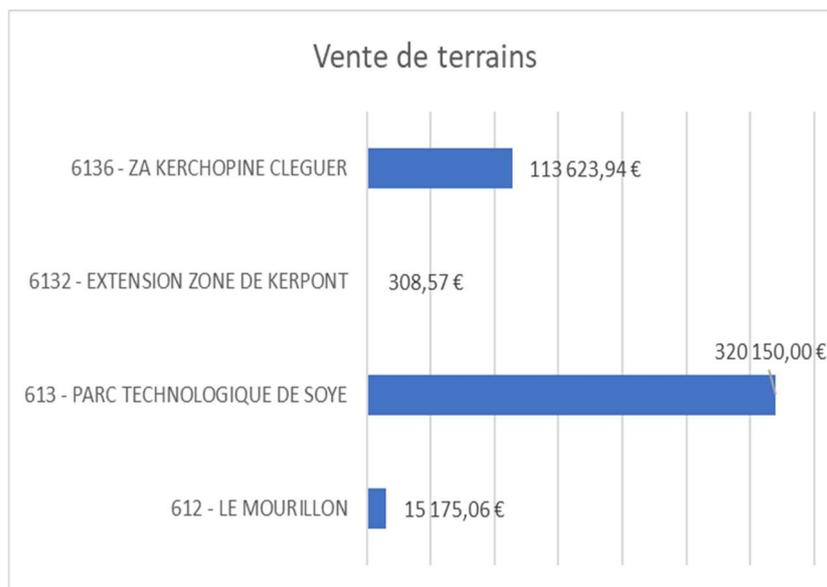
Les dépenses les plus significatives (total par zone d'activité supérieur à 50 k€) ont été réalisées pour les opérations d'aménagement suivantes :



La principale opération est celle de l'extension de Kerpont à Caudan pour 641 444,88 €. Les deux autres opérations les plus consommatrices sont celles de Lann Bihoué Sud pour 392 781,12 € et de Kerchopine à Cléguer pour 193 176,40 €.

B - RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 449 257,57 €, contre 3 017 109,97 € en 2023. Elles sont principalement constituées de la vente de terrains aménagés. Le tableau ci-dessous présente les ventes de terrains aménagés en 2024 :



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (remboursement de capital de dette) s'élèvent à 574 939,62 € contre 573 573,95 € au CA 2023.

La dépense d'ordre en investissement indique la valeur totale du stock au 31/12/2024. Elle s'élève à 11 553 053,33 €, ce qui correspond à la différence entre les dépenses réelles réalisées en vue de l'aménagement des zones d'activités et les recettes réelles perçues.

B - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement correspondent à la mobilisation de dette nouvelle, en 2024 un emprunt de 1 300 000€ a été mobilisé. Pour rappel, en 2023 aucun emprunt n'a été mobilisé.

La recette d'ordre en investissement indique la valeur totale du stock au 31/12/2024. Elle s'élève à 9 904 332,03 €.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 1 800 641,62 €.
 Après prise en compte du résultat de clôture en investissement de -2 043 285,95 €, le résultat net global ressort à -242 644,33 €.

BUDGET ANNEXE PAE	
FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	12 593 741,63
Recettes de fonctionnement	12 523 723,30
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	-70 018,33
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 870 659,95
Résultat global de fonctionnement	1 800 641,62
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	12 127 992,95
Recettes d'investissement	11 204 332,03
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	-923 660,92
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 119 625,03
Résultat global d'investissement	-2 043 285,95
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	- 242 644,33
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	<u>-242 644,33</u>

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA GARE

I - RATIOS FINANCIERS

Le budget annexe de la ZAC du Quartier de la Gare étant géré en stock, il n'est pas pertinent de calculer les ratios financiers.

II - EN SECTION D'EXPLOITATION

A - DEPENSES

Sur ce budget géré en comptabilité de stocks, les dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains relèvent de la section de fonctionnement, puisque les parcelles ne sont pas destinées à intégrer le patrimoine de Lorient agglomération, mais à être cédées.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 676 068,18€ au CA 2024 contre 1 177 374 € au CA 2023 dont 121 458,13€ de frais financiers.

Les dépenses réelles hors intérêt de la dette, c'est-à-dire frais d'aménagement des zones d'activités mobilisées à cet effet, s'élèvent en 2024 à 1 554 610,05 €.

B - RECETTES

Aucune vente de terrain n'a été réalisée en 2024, il n'y a donc pas de recettes réelles de fonctionnement au CA 2024, comme en 2023.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 264 815,88 € au CA 2024 contre 119 770,51 € au CA 2023, il s'agit du remboursement du capital de la dette.

La dépense d'ordre en investissement indique la valeur totale du stock au 31/12/2024. Elle s'élève à 3 664 701 €, ce qui correspond à la différence entre les dépenses réelles réalisées en vue de l'aménagement des zones d'activités et les recettes réelles perçues.

B - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 800 000 € portent sur un emprunt destiné à financer les dépenses concourant à la viabilisation du foncier, contre 1 600 000 € au CA 2023.

La recette d'ordre en investissement indique la valeur totale du stock au 31/12/2024. Elle s'élève à 1 638 500 €.

IV - EXCEDENT DE CLOTURE

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 350 132,82 €.

Après prise en compte du résultat de clôture en investissement de -317 968,20 €, le résultat net global ressort à 32 164,62 €.

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA GARE

FONCTIONNEMENT	2024
Dépenses de fonctionnement	3 433 443,73
Recettes de fonctionnement	3 783 576,55
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>350 132,82</i>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
Résultat global de fonctionnement	350 132,82
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	3 929 516,88
Recettes d'investissement	3 438 500,00
<i>Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>-491 016,88</i>
Résultat d'investissement antérieur reporté	173 048,68
Résultat global d'investissement	-317 968,20
RESULTAT GLOBAL (avant RàR)	32 164,62
RESTES A REALISER (RàR)	
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT NET GLOBAL (après RàR)	32 164,62